

---

Plan régional  
de développement  
du territoire public

Bas-Saint-Laurent

---

---

**Réalisation et rédaction :** Direction régionale de la gestion du territoire public du  
Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

**Direction :** Marc Lauzon

**Responsable régionale :** Cécile Poirier

**Chargé de projet :** André Lemieux

**Équipe régionale :** Micheline Arseneault  
Gilles Bernier  
Sonia Bernier  
Lise Bonneau  
Danick Boulay  
Marielle D’Astous  
Geneviève Ferlatte  
Monique Hallé  
Louise Hardy  
Brenda Jalbert  
Carol Lizotte

**Collaboration :** Danièle Dallaire

---

**Conception et soutien**

**à la réalisation :** Direction générale de la gestion du territoire public

**Coordination :** Louise Pelletier

**Collaboration spéciale :** Manon Bergeron  
Édouard Chrétien  
France Dumais  
Céline Guimont  
Gilles Larochelle  
Jean-François Larouche  
Luce Sainte-Marie

Roger Lapalme

**Conception graphique :** Christiane Leclerc communication

---

**Production :** Direction des communications

---

**Diffusion :** Direction générale de la gestion du territoire public

---

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2004

ISBN : 2-550-43411-0

Code de diffusion : 2004-2016

---

---

## Avant-propos

Essentielle au développement du Québec, la mise en valeur du territoire public et de ses ressources doit se faire de façon harmonieuse et dans l'intérêt de la collectivité. C'est pourquoi le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) a élaboré des outils de planification et des mécanismes de gestion qui favorisent une utilisation polyvalente, équilibrée et durable du territoire public au bénéfice de l'essor économique des régions.

Les plans régionaux de développement de la villégiature (PRDV), rendus publics en 1993, ont démontré la pertinence d'encadrer ce type d'utilisation du territoire. Cet exercice a également confirmé la nécessité d'un encadrement plus large afin de répondre à une demande d'utilisation de plus en plus diversifiée. Le MRNFP a donc élargi son approche pour y intégrer l'ensemble des utilisations du territoire, les préoccupations des acteurs locaux et régionaux et les besoins de la population.

Le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) est le résultat de cette approche. Pour sa réalisation, le MRNFP a entrepris une tournée d'information à travers le Québec afin de présenter le nouveau concept aux organismes concernés. Il a aussi créé, dans chacune des régions, une table de concertation afin de connaître les préoccupations et les besoins de ses partenaires régionaux et gouvernementaux et de les associer à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public.

Fort de cette concertation, le PRDTP sera désormais l'instrument privilégié pour favoriser la mise en valeur harmonieuse du territoire public en fonction des intérêts économiques, sociaux et environnementaux de la région.

---

# Table des matières

INTRODUCTION.....	1
<b>PARTIE 1</b>	<b>DÉFINITION, RÔLES ET ÉLABORATION D'UN PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC</b>
CHAPITRE 1	PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC (PRDTP).....
1.1	Définition.....
1.2	Rôles du Plan régional de développement du territoire public .....
1.3	Étapes d'élaboration du Plan régional de développement du territoire public.....
1.3.1	Constat territorial et problématique de développement .....
1.3.2	Enjeux et concept de développement.....
1.3.3	Scénario de développement et plan d'action .....
CHAPITRE 2	CONTEXTE DE RÉALISATION DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC.....
2.1	Section récréotourisme .....
2.1.1	Définition du récréotourisme .....
2.1.2	Orientations encadrant la réalisation du Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme.....
2.1.3	Documents de base pour la planification et la gestion du récréotourisme .....
2.1.4	Partenaires impliqués dans l'élaboration de la section récréotourisme .....
2.1.5	Documents régionaux qui ont servi à l'élaboration du Plan régional du territoire public.....
<b>PARTIE 2</b>	<b>PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC DU BAS-SAINT-LAURENT</b>
	<b>SECTION 1 – RÉCRÉOTOURISME</b>
INTRODUCTION.....	17
CHAPITRE 1	TERRITOIRE D'ÉTUDE ET CONTEXTE RÉGIONAL .....
1.1	Territoire d'étude .....
1.2	Contexte régional.....
CHAPITRE 2	CONSTAT TERRITORIAL RÉCRÉOTOURISTIQUE .....
2.1	Situation actuelle.....
2.1.1	Contexte québécois .....
2.1.2	Contexte touristique régional.....
2.1.3	Offre régionale .....
2.2	Potentiels de développement .....
2.3	Synthèse régionale du constat récréotouristique.....
CHAPITRE 3	ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE DU TERRITOIRE PUBLIC ET RÉSULTATS ATTENDUS .....

CHAPITRE 4	CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT .....	53
4.1	Orientations de développement .....	53
4.1.1	Volet hébergement .....	53
4.1.2	Volet activités de plein air et de loisirs .....	54
4.1.3	Volet culture et patrimoine.....	55
4.2	Concept spatial de développement .....	55
4.2.1	Secteurs de planification .....	55
4.2.2	Pôles de développement.....	61
4.2.3	Axes des sentiers .....	61
4.2.4	Sommaire des orientations spécifiques.....	62
CHAPITRE 5	SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT .....	65
5.1	Hébergement commercial et communautaire .....	65
5.2	Villégiature privée.....	65
5.3	Activités de plein air .....	69
5.4	Activités culturelles et patrimoniales.....	69
5.5	Pôles de développement .....	69
5.6	Modalités d'aménagement et de développement .....	69
5.6.1	Les formes de développement.....	70
5.6.2	L'évaluation des potentiels archéologiques dans les projets majeurs .....	70
5.6.3	Les normes spécifiques des lacs à touladi.....	70
5.6.4	Les normes spécifiques au développement des sentiers .....	71
5.6.5	L'encadrement visuel.....	71
CHAPITRE 6	PLAN D'ACTION.....	75
SOMMAIRE	.....	83
ANNEXE 1	: LISTE DES PARTENAIRES DE CONCERTATION DU PRDTP .....	89
ANNEXE 2	: LISTE DES PARTENAIRES EXPERTS DU PRDTP .....	90
ANNEXE 3	: LISTE DES PARTENAIRES DE CONSULTATION DU PRDTP .....	91
ANNEXE 4	: CARACTÉRISTIQUES DES SITES POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE.....	92
ANNEXE 5	: CARACTÉRISTIQUES DES SITES POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE REGROUPEE .....	93
ANNEXE 6	: PRINCIPALES MODALITÉS DE DÉVELOPPEMENT APPLICABLES SELON LE GUIDE DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE SUR LES TERRES DU DOMAINE PUBLIC.....	104
ACRONYMES	.....	111
LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS EN PLANIFICATION TERRITORIALE	.....	112
LEXIQUE	.....	116
BIBLIOGRAPHIE	.....	117

## Liste des cartes

Carte 1	Territoire d'étude – Constat territorial récréotouristique .....	19
Carte 2	Zones homogènes .....	29
Carte 3	Offre régionale – Constat territorial récréotouristique .....	31
Carte 4	Concept récréotouristique .....	57
Carte 5	Scénario récréotouristique .....	67

## Liste des graphiques

Graphique 1	Rôles du PRDTP.....	6
-------------	---------------------	---

## Liste des figures

Figure 1	Encadrement visuel – Coupe .....	73
Figure 2	Encadrement visuel – Plan .....	74

## Liste des tableaux

Tableau 1	Achalandage touristique, Bas-Saint-Laurent, 2001.....	25
Tableau 2	Évolution de l'achalandage et des recettes touristiques, Bas-Saint-Laurent, 1997-2001 .....	26
Tableau 3	Répartition de l'offre d'hébergement sur les territoires privés et publics.....	33
Tableau 4	Hébergement commercial par zones homogènes.....	34
Tableau 5	Hébergement commercial sur le territoire public structuré .....	36
Tableau 6	Unités de villégiature par zones homogènes .....	37
Tableau 7	Réseaux de sentiers – Territoire public .....	41
Tableau 8	Activités de plein air sur les territoires structurés.....	42
Tableau 9	Lieux d'activités culturelles et patrimoniales .....	44
Tableau 10	Enjeux d'utilisation du territoire public .....	50
Tableau 11	Orientations spécifiques de développement par secteurs de planification.....	63
Tableau 12	Sites retenus pour le développement de la villégiature privée regroupée.....	66
Tableau 13	Plan d'action - volet hébergement.....	76
Tableau 14	Programmation des études d'aménagement.....	78
Tableau 15	Programme d'intervention quinquennal - Mise en disponibilité de 150 emplacements .....	79
Tableau 16	Plan d'action - volet plein air et de loisirs.....	80
Tableau 17	Plan d'action - volet culture et patrimoine.....	81
Tableau 18	Distance minimale à conserver entre un terrain utilisé à des fins de villégiature et certaines unités territoriales.....	108

---

## Introduction

Le PRDTP est élaboré pour chaque région administrative du Québec qui comprend des terres publiques sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Il se compose de deux grandes parties. La première porte exclusivement sur des notions générales communes à l'ensemble des régions du Québec. Elle comprend deux chapitres : le premier traite de la définition du plan et de ses rôles et décrit les étapes de son élaboration. Le second chapitre présente le contexte de réalisation du plan. Ce contexte inclut les orientations relatives à la planification et à la gestion du territoire public, de même que les partenaires impliqués dans l'élaboration du plan, selon la section abordée.

La seconde partie présente le PRDTP de la région administrative. Elle comprend les éléments suivants : le constat territorial et la problématique de développement, les grands enjeux de l'utilisation territoriale, le concept de développement, le scénario de développement et le plan d'action.

Le récréotourisme est le premier thème traité. D'autres thèmes pourront être étudiés par la suite, comme l'industrie et le commerce, l'utilité publique ou communautaire, les territoires particuliers d'intervention, la préservation et la protection.

Un bilan du plan d'action compris dans le PRDTP sera effectué à chaque année.



---

## Partie 1

Définition, rôles et élaboration  
d'un plan régional de  
développement du  
territoire public

Bas-Saint-Laurent

---

---

## CHAPITRE 1 PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC (PRDTP)

### 1.1 Définition

Le PRDTP est un outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État dont l'objectif est le développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Il vise à déterminer, avec les partenaires régionaux, où, quand et comment il est possible d'octroyer des droits fonciers en vue d'une utilisation concertée du territoire public.

Il possède les attributs suivants :

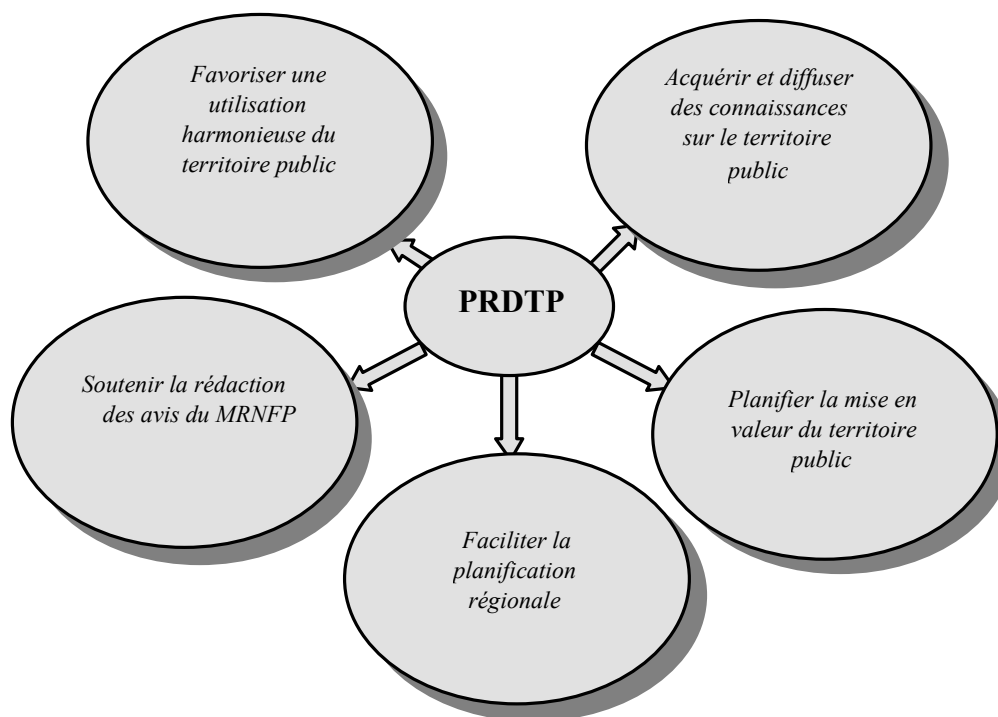
- ✓ **Progressif et modulaire** : il comporte plusieurs sections de planification et de développement du territoire, abordées selon les besoins et problématiques du milieu.
- ✓ **Évolutif** : il peut être modifié au fur et à mesure des besoins ou de l'émergence de nouvelles tendances.
- ✓ **Fiable** : son information est à jour.
- ✓ **Partagé** : il a fait l'objet de plusieurs consultations régionales auprès des organismes du milieu. De plus, il s'appuie sur un portrait territorial de la région qui traite de ses dimensions sociales, économiques et environnementales.
- ✓ **Concerté** : il associe les communautés régionales à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public.

### 1.2 Rôles du Plan régional de développement du territoire public

Les rôles du PRDTP sont multiples (voir graphique 1). Document essentiel à la mise en valeur du territoire public et à la planification de l'émission de droits fonciers, il favorise une utilisation harmonieuse du territoire et facilite les planifications régionales des partenaires du Ministère. Il constitue également un outil de connaissance, car son élaboration repose sur la collecte et l'analyse de multiples renseignements sur le territoire public.

Le PRDTP apporte en outre un soutien important à la production des avis du MRNFP. Ces avis portent sur toutes les modifications liées aux territoires fauniques ou récréatifs, aux planifications forestières (plans généraux d'aménagement forestier, plans quinquennaux d'aménagement forestier et plans annuels d'interventions forestières), aux projets de promoteurs, aux parcs régionaux et à la planification des aires protégées et aux schémas d'aménagements.

**GRAPHIQUE 1**  
**RÔLES DU PRDTP**



### 1.3 Étapes d'élaboration du Plan régional de développement du territoire public

La réalisation du PRDTP s'effectue par étapes. Chacune est assujettie à un processus de concertation au cours duquel le MRNFP consulte plusieurs partenaires. Ces étapes sont, dans l'ordre : l'établissement du constat territorial et de la problématique de développement, l'identification des grands enjeux et du concept de développement, l'élaboration du scénario de développement et du plan d'action.

#### 1.3.1 *Constat territorial et problématique de développement*

Le constat territorial vise à établir un portrait du territoire en fonction du thème à l'étude. Il peut comprendre une description de certaines caractéristiques de la région, la répartition des activités et infrastructures, l'évolution des tendances observées, les particularités de certaines parties du territoire, etc. Le constat présente également une analyse des potentiels. Il permet ainsi une lecture commune du territoire et de ses problématiques de développement.

---

### 1.3.2 *Enjeux et concept de développement*

Cette étape vise à identifier les grands enjeux liés à l'utilisation du territoire public. Ces enjeux peuvent être d'ordre économique, environnemental, social, éducatif, culturel, administratif ou institutionnel. Leur identification permet ensuite l'élaboration du concept de développement qui rend compte des orientations choisies et propose des objectifs de développement.

### 1.3.3 *Scénario de développement et plan d'action*

Le scénario de développement précise, à partir du concept, les objectifs spécifiques et les règles de développement qui s'appliquent à un cadre territorial plus circonscrit. Il définit des types d'intervention pour différents secteurs du territoire qui présentent une problématique particulière et des caractéristiques homogènes. Il s'appuie sur un découpage effectué en fonction de la connaissance du territoire et de ses besoins inhérents.

Le plan d'action, quant à lui, présente les dispositions prises pour la mise en œuvre du PRDTP. Il identifie les étapes de cette mise en œuvre, les moyens retenus à cette fin et les priorités d'atteinte des objectifs. Le plan d'action contient également un échéancier et la liste des partenaires associés à sa mise en œuvre.

---

## CHAPITRE 2 CONTEXTE DE RÉALISATION DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC

### 2.1 Section récréotourisme

#### 2.1.1 *Définition du récréotourisme*<sup>1</sup>

Le néologisme québécois *récréotourisme* englobe à la fois les secteurs du tourisme et du loisir. On qualifiera donc de *récréotouristique* un site ou une entreprise susceptibles d'attirer une clientèle touristique et qui favorise la pratique d'activités de loisir. Ces activités peuvent être d'ordre socioculturel, sportif, de plein air ou autre.

Dans le contexte du PRDTP, les activités de loisir s'exercent dans la région, mais en dehors du lieu de résidence. Elles comprennent donc les visites de musées et les activités sportives, par exemple, mais excluent la lecture ou la philatélie. Ces activités récréatives ne diffèrent du tourisme que par leur clientèle, qui est résidente ou excursionniste. Le récréotourisme, quant à lui, regroupe à la fois le loisir local, sans déplacement géographique important, le loisir d'excursion, hors de la localité mais sans hébergement, le tourisme d'agrément ou de vacances et le tourisme lié à des activités professionnelles<sup>2</sup>.

#### 2.1.2 *Orientations encadrant la réalisation du Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme*

La réalisation du PRDTP s'inscrit dans la mission du MRNFP qui consiste à « *favoriser l'acquisition de connaissances, la mise en valeur et l'utilisation optimale du territoire québécois et des ressources énergétiques, forestières et minérales, dans une perspective de développement durable, au bénéfice de la population* ». Les lois, les règlements, les politiques et les programmes du MRNFP guident la formulation des orientations et des objectifs du PRDTP, de même que des priorités d'intervention qui en découlent. Par ailleurs, le plan s'appuie sur les caractéristiques particulières du territoire public de chaque région, sur les outils de planification des partenaires gouvernementaux et régionaux ainsi que sur les résultats de ses propres activités de concertation et de consultation.

Les orientations du Plan stratégique du MRNFP influencent également l'élaboration du PRDTP. Ces orientations sont les suivantes : favoriser la connaissance du territoire et des ressources et contribuer au développement de leur potentiel économique; faciliter une utilisation polyvalente de ce territoire et de ces ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise; contribuer au respect de l'environnement et offrir des services de qualité aux citoyens.

---

<sup>1</sup> Denys Lessard, Tourisme Québec.

<sup>2</sup> Pierre Bellerose, *Le libre-échange et le champ récréotouristique*, CET, juin 1988, p. 25.

### 2.1.3 Documents de base pour la planification et la gestion du récréotourisme

Pour l'élaboration du PRDTP – Section récréotourisme, le MRNFP a eu recours à divers documents qui encadrent la planification et le développement des activités récréatives sur le territoire public. Ces documents énoncent des orientations, des principes ou des normes de gestion des terres publiques, particulièrement en matière d'hébergement.

Ces documents sont les suivants :

- ✓ Le *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*. Ce guide a été élaboré à partir de l'Approche gouvernementale de développement de la villégiature sur les terres publiques du Québec. Il s'applique particulièrement au développement de la villégiature.
- ✓ L'Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public entre le ministère des Ressources naturelles (MRN) et la Société de la faune et des parcs du Québec, ratifiée en février 2001. Cette entente a été revue afin d'y inclure les nouvelles réalités découlant de l'expérience des plans régionaux de développement de la villégiature.
- ✓ La Loi sur les terres du domaine de l'État et le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État. Cette loi et ce règlement encadrent l'émission de droits fonciers et les modalités de camping temporaire sur le territoire public.
- ✓ Les orientations sur les abris sommaires.

#### 2.1.3.1 Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public

Afin d'appuyer le développement de la villégiature sur des règles minimales communes aux régions, le MRNFP a élaboré en 1994 le *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*. Ce guide vise à encadrer le développement de la villégiature dans les cas de location ou de cession de terres à cette fin par le MRNFP. Les partenaires gouvernementaux et régionaux ont participé à l'élaboration de ce document.

L'orientation à la base de la planification du développement de la villégiature sur le territoire public est la suivante : « **Accroître la mise en valeur du territoire public à des fins récréatives par le développement de la villégiature suivant une démarche d'harmonisation et d'intégration des divers modes d'utilisation du territoire** ». À cette fin, le MRNFP retient les objectifs de développement suivants :

- ✓ Planifier un développement de la villégiature qui n'entraîne aucune nuisance.
- ✓ Optimiser l'utilisation du potentiel récréatif tout en réduisant au minimum l'impact des projets de développement sur le milieu.

- 
- ✓ Réserver des terres pour l'accès du public aux rives des lacs et des cours d'eau.
  - ✓ Diversifier les types de villégiature ainsi que les densités d'occupation et favoriser l'intégration de cette diversité dans les projets de développement.
  - ✓ Éviter les conflits entre la villégiature et les autres utilisations des terres, notamment celles de nature récréative.
  - ✓ Privilégier la consolidation dans des sites.
  - ✓ Favoriser la diversité et la qualité de la pratique des activités liées à la villégiature.

#### **2.1.3.2 Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public MRN–Société de la faune et des parcs du Québec**

L'entente intervenue en février 2001 entre le MRN et la Société de la faune et des parcs du Québec fixe certaines balises au développement de tout type d'hébergement en milieu riverain. Cette entente porte sur la villégiature privée, l'hébergement commercial ou communautaire et le camping sur l'ensemble du territoire public.

Les principales orientations de cette entente retenues dans l'élaboration du PRDTP sont les suivantes :

- ✓ Assurer une harmonisation entre le développement de la villégiature riveraine sur le territoire public, le maintien de la biodiversité et la mise en valeur de la faune et de son habitat, selon une approche de gestion intégrée des ressources.
- ✓ Considérer les différents besoins liés à l'utilisation du territoire public, qu'ils soient d'ordre économique, social, environnemental, récréotouristique ou faunique.
- ✓ Favoriser la mise en valeur du territoire public à des fins récréatives et socioéconomiques, tout en tenant compte de l'intensification de l'utilisation du territoire, de la diversité de la demande et de la rareté des espaces disponibles.
- ✓ Assurer la cohabitation harmonieuse et un partage équitable du potentiel faunique entre les villégiateurs, les pêcheurs excursionnistes et la clientèle des établissements de l'hébergement commercial et communautaire.
- ✓ Confier le développement de la villégiature dans les parcs, les réserves fauniques et les pourvoies avec droits exclusifs aux gestionnaires de ces territoires, lesquels verront à appliquer, dans leurs plans de gestion, les principes de conservation de cette entente.

### 2.1.3.3 Occupation temporaire sur le territoire public (camping temporaire ou de séjour)

Le MRNFP a modifié le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État découlant de la Loi sur les terres du domaine de l'État afin d'ajouter des dispositions sur le camping temporaire ou le séjour<sup>3</sup>. Actuellement, les clauses qui se rapportent au séjour stipulent qu'il est possible d'occuper dans une même année une terre publique à des fins de camping pour une période maximale de sept mois.

Dans le contexte de l'élaboration du PRDTP, il est possible de déterminer des zones de séjour auxquelles seraient associées des conditions de pratique qui permettent un contrôle du territoire. Ces zones sont déterminées en concertation avec les partenaires de la Table régionale. Le MRNFP peut ensuite confier la gestion du camping à un partenaire, soit par une entente de délégation prévue aux articles 13.3 et suivants de la Loi sur les terres du domaine de l'État, soit par un programme de délégation de gestion, en vertu des articles 17.13 et suivants de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Notons par ailleurs qu'à l'intérieur du territoire structuré d'une zone d'exploitation contrôlée (zec), la gestion du camping relève du MRNFP (Faune Québec) qui peut éventuellement la déléguer à l'organisme gestionnaire de la zec. Lorsqu'elle désire tarifier l'activité, la zec doit produire un Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) dans lequel le mode de gestion de cette occupation sera défini.

### 2.1.3.4 Abri sommaire sur le territoire public

En août 2001, le MRNFP procédait à une consultation régionale sur les abris sommaires dans le contexte de l'élaboration des PRDTP. Cette consultation avait pour but de définir les besoins à l'égard de l'hébergement en abri sommaire et de clarifier les règles d'octroi des baux. Les ministères, les organismes publics, le milieu municipal et les principaux utilisateurs du territoire public ont été invités à répondre à un questionnaire et à prendre position sur les orientations proposées par le MRNFP.

Après l'analyse de l'ensemble des commentaires régionaux reçus, le MRNFP entreprenait en juin 2002, une consultation auprès des ministères et organismes publics centraux concernés par les questions touchant à l'aménagement du territoire et à la gestion des ressources. Le Ministère a également consulté les représentants du milieu municipal, des grandes fédérations d'utilisateurs du territoire public et de l'industrie faunique.

L'objectif premier visé par ces consultations est de s'assurer que les nouvelles orientations permettront aux milieux régionaux de se prononcer sur les abris sommaires en fonction de leurs besoins respectifs. La participation des partenaires régionaux à la prise de décision quant à l'utilisation du territoire public à des fins d'abri sommaire, permettra ainsi un plus grand respect des besoins et une meilleure mise en valeur du territoire et de ses ressources.

---

<sup>3</sup> Il est à noter que ces dispositions ne concernent pas les campings aménagés avec des infrastructures permanentes pour lesquels la Loi prévoit d'autres dispositions.



---

En janvier 2004, le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a approuvé les nouvelles orientations sur les abris sommaires. Ces orientations concernent d'une part, l'émission des nouveaux baux et, d'autre part, les règles relatives aux baux d'abri sommaire existants. Le PRDTP constitue l'outil privilégié pour la mise en œuvre des orientations sur les abris sommaires.

#### **2.1.4 *Partenaires impliqués dans l'élaboration de la section récréotourisme***

Le MRNFP a associé un certain nombre de partenaires à sa démarche d'élaboration du PRDTP en mettant sur pied une Table régionale de concertation. Les membres de cette table représentent des organismes qui ont tous légalement un mandat de planification sectorielle lié à la gestion et au développement des terres du domaine de l'État (par exemple, un schéma d'aménagement ou des aires protégées), à la gestion des ressources fauniques ou forestières ou à la protection des biens culturels. Tous ces partenaires participent activement à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public. Les représentants de la Table régionale de concertation sont ceux des municipalités régionales de comté (MRC), du MRNFP (Forêt Québec, Faune Québec, Secteur du territoire et des parcs), du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de l'Environnement.

#### **2.1.5 *Documents régionaux qui ont servi à l'élaboration du Plan régional de développement du territoire public***

Divers outils de planification régionaux ont également servi à l'élaboration du PRDTP. Il s'agit des schémas d'aménagement élaborés par les MRC, du plan stratégique effectué par le conseil régional de développement (CRD) de chacune des régions [maintenant la Conférence régionale des élus (CRÉ)], des plans de développement d'activités récréatives (PDAR) que les zecs peuvent élaborer, du plan de développement régional associé aux ressources fauniques (PDRRF) sous la responsabilité de Faune Québec, des plans de développement du tourisme réalisés par les associations touristiques régionales (ATR) ainsi que des plans généraux et quinquennaux d'aménagement forestiers réalisés par les industriels forestiers. Lors des travaux d'élaboration du PRDTP, le MRNFP prend en considération les positions véhiculées dans ces documents.

---

## Partie 2

### Plan régional de développement du territoire public

### Bas-Saint-Laurent Section 1 – Récréotourisme

---

---

## Introduction

Le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) du Bas-Saint-Laurent – Section récréotourisme a été approuvé par le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Le PRDTP entre en vigueur à son approbation et remplace le Plan régional de développement de la villégiature (PRDV) du Bas-Saint-Laurent élaboré dans les années 1990. La partie 1 est un élément intégré au présent PRDTP. La présente section du PRDTP a pour but d'encadrer le développement des activités récréotouristiques sur le territoire public ainsi que l'émission des droits liés à ces activités.

Le Plan régional de développement du territoire public du Bas-Saint-Laurent – Section récréotourisme, a été élaboré en concertation avec des partenaires issus de ministères et d'organismes publics ainsi que des MRC. Des représentants du tourisme y ont contribué à titre d'experts. Le PRDTP a fait l'objet de consultations auprès de partenaires<sup>4</sup> qui ont été appelés à donner leurs points de vue sur l'aménagement et le développement du territoire public. Ces consultations ont été effectuées aux deux étapes clés du constat récréotouristique et de la proposition préliminaire du plan (cette dernière consultation s'est tenue en février 2003). La proposition préliminaire a été révisée en fonction des avis reçus et la Table régionale de concertation a arrêté ses choix dans la version définitive. Le PRDTP est accompagné d'un plan d'action pour les cinq prochaines années.

Le premier chapitre décrit le territoire d'étude et le contexte régional. Le deuxième chapitre présente le constat récréotouristique régional en trois volets, soit l'hébergement, le plein air et la culture, et expose les potentiels de développement. Les enjeux de développement reliés au récréotourisme sont énoncés au chapitre trois, de même que les résultats attendus. Les chapitres quatre et cinq indiquent les orientations et les choix de développement retenus pour le territoire de Bas-Saint-Laurent. Enfin, le dernier chapitre présente le plan d'action qui détermine les moyens d'action, identifie les partenaires et fixe l'échéancier de réalisation du PRDTP.

## CHAPITRE 1 TERRITOIRE D'ÉTUDE ET CONTEXTE RÉGIONAL

### 1.1 Territoire d'étude

La région administrative du Bas-Saint-Laurent est délimitée au nord par le fleuve Saint-Laurent, au sud par le Nouveau-Brunswick et le Maine, à l'est par la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et à l'ouest par la région Chaudière-Appalaches. Le territoire comprend les MRC suivantes : Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques, Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matapédia et Matane. La carte 1 illustre le territoire d'étude, les différents modes de gestion qui s'y appliquent ainsi que la tenure des terres.

---

<sup>4</sup> Voir la liste des partenaires, annexes 1, 2 et 3.

Le territoire public occupe près de la moitié de la superficie de la région. Il existe une particularité liée à la propriété : sur une portion de territoire de la MRC des Basques, d'une superficie de 161 km<sup>2</sup>, les droits de chasse et de pêche appartiennent à des intérêts privés<sup>5</sup>.

## 1.2 Contexte régional

Tout près de la moitié du territoire public (49,6 %) est composée de territoires fauniques structurés. Ces territoires sont :

- ✓ Les quatre réserves fauniques de Matane (1 274 km<sup>2</sup>), de Dunière (500 km<sup>2</sup>, dont 28 km<sup>2</sup> en territoire public), de Rimouski (729 km<sup>2</sup>) et de Duchénier (273 km<sup>2</sup>).
- ✓ Les cinq zecs de chasse et pêche Chapais (382 km<sup>2</sup> dans la région du Bas-Saint-Laurent), Owen (615 km<sup>2</sup>), Bas-Saint-Laurent (1 019 km<sup>2</sup>), Casault (749 km<sup>2</sup> dans la région du Bas-Saint-Laurent) et de Cap-Chat (121 km<sup>2</sup>).
- ✓ Les deux pourvoiries avec droits exclusifs de la Baronnie (65 km<sup>2</sup>) et du Chasseur (196 km<sup>2</sup>).
- ✓ Les territoires avec interdiction de chasse (totalisant 154 km<sup>2</sup>) de Parke, Ixworth, Estcourt et Macpès.

Quant aux territoires structurés pour la conservation et la protection, ils couvrent un peu moins de 5 % du territoire public. Ce sont le parc national du Bic (33 km<sup>2</sup>), une partie du parc national de la Gaspésie (112 km<sup>2</sup>), les trois réserves écologiques Charles-B.-Banville (10 km<sup>2</sup>), Irène-Fournier (4 km<sup>2</sup>) et Fernald (7 km<sup>2</sup>), des habitats fauniques (349 km<sup>2</sup>) et un écosystème forestier exceptionnel (7 km<sup>2</sup>).

D'autre part, en vertu de conventions de gestion territoriale, la gestion foncière et forestière de 650 km<sup>2</sup> de territoire public intramunicipal est déléguée aux MRC. Sept des huit MRC de la région ont signé de telles conventions. Par ailleurs, dans la MRC de La Matapédia, une entente permet l'exploitation du parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia. Enfin, il existe également, en dehors des municipalités, deux réserves indiennes de la nation des Malécites de Viger qui occupent une toute petite superficie (1,74 km<sup>2</sup>).

---

<sup>5</sup> À ce propos, la MRC a exprimé le souhait que le gouvernement acquière ces droits en vertu du principe d'accessibilité de la population aux ressources du territoire public et pour faciliter la mise en valeur de ce territoire. Le PRDTP ne peut en aucune façon être invoqué pour le règlement de ces questions de propriété privée.

---

**CARTE 1**  
**TERRITOIRE D'ÉTUDE – CONSTAT TERRITORIAL RÉCRÉOTOURISTIQUE**

---

## CHAPITRE 2 CONSTAT TERRITORIAL RÉCRÉOTOURISTIQUE

### 2.1 Situation actuelle

#### 2.1.1 *Contexte québécois*

Au cours des vingt dernières années, le nombre de touristes internationaux dans le monde a doublé et les recettes touristiques ont quadruplé<sup>6</sup>. L'organisation mondiale du tourisme prévoit que le tourisme sera la première industrie de croissance à l'échelle internationale au cours des vingt prochaines années.

Le Canada se classe au neuvième rang mondial des destinations les plus populaires. Au Québec, l'industrie touristique a connu, elle aussi, une croissance marquée au cours des dernières années, principalement grâce aux marchés internationaux. Le tourisme se classe au sixième rang des exportations internationales au Québec. En 2001, les quelque 24 millions de visites/personnes enregistrées au Québec ont produit plus de cinq milliards de dollars de recettes touristiques.

Le Québec possède une infrastructure de services touristiques de bonne qualité et en mesure de satisfaire les besoins de base de la clientèle. Cette infrastructure comprend notamment un réseau d'hébergement extensif, des moyens de transport diversifiés, une signalisation touristique, une classification de la qualité de l'offre d'hébergement et des services de renseignements accessibles. Toutefois, la nature québécoise, riche et diversifiée, n'est pas suffisamment mise en valeur à des fins touristiques malgré toutes les possibilités qu'elle offre. Ce constat s'applique particulièrement aux parcs, réserves fauniques et terres du domaine de l'État et aux nombreux plans d'eau parsemés dans le paysage.

Par ses interventions, le gouvernement du Québec vise à consolider les acquis et à favoriser les activités en émergence tel l'écotourisme, une forme de tourisme à forte connotation éducative qui privilégie la fréquentation des sites naturels et culturels de qualité. La stratégie de marketing 2000-2005 de Tourisme Québec repose sur huit produits prioritaires : le circuit, le ski alpin, la motoneige, l'aventure de plein air, le séjour de chasse et de pêche, la villégiature, le séjour urbain et le voyage de congrès et d'affaires. Voici une brève description de ces produits, avec les composantes et les activités et services qui s'y rattachent<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> Tourisme Québec, 2000.

<sup>7</sup> Tourisme Québec, *Stratégie de marketing touristique 2000-2005*, pages 24 à 26.

**Le circuit** est un voyage dont l'itinéraire est axé sur la découverte des communautés et de leur environnement naturel et culturel. Il se combine fréquemment avec un séjour dans une grande ville.

Composantes	Activités et services complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Circuits géographiques</li> <li>▪ Circuits thématiques ou régionaux : religieux, agrotouristiques, découverte des communautés autochtones, etc.</li> <li>▪ Circuits en émergence : cyclotourisme, camping et caravaning, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Environnements naturel, culturel et patrimonial</li> <li>▪ Routes et haltes routières</li> <li>▪ Attraites : sites et manifestations touristiques</li> <li>▪ Activités de plein air</li> <li>▪ Types d'hébergement en croissance : gîtes, camping</li> <li>▪ En émergence : la Route verte</li> </ul>

**Le séjour urbain** est consacré à la visite des principaux attraits d'une grande ville. Il est généralement de courte ou de moyenne durée.

Composantes	Activités et services complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Divertissement</li> <li>▪ Culture</li> <li>▪ Séjour urbain hivernal</li> <li>▪ Escapade urbaine</li> <li>▪ En émergence : croisières internationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Montréal, Québec, Gatineau</li> <li>▪ Magasinage</li> <li>▪ Évènements culturels et sportifs</li> <li>▪ Vie nocturne</li> <li>▪ Gastronomie</li> </ul>

**Le séjour de villégiature** est le plus souvent synonyme de détente, de bien-être et de plein air. Il se déroule dans des milieux naturels de qualité, des stations facilement accessibles et dotées d'une large gamme d'activités. Les saisons fortes sont l'été et l'automne.

Composantes	Activités et services complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Centres de santé</li> <li>▪ Culture</li> <li>▪ En émergence : séjour de villégiature hivernale, villégiature en forêt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stations de villégiature</li> <li>▪ Activités sportives et de plein air diversifiées</li> <li>▪ En émergence : autres sports de glisse et activités hivernales de plein air</li> </ul>

**Le ski alpin** se caractérise par un séjour dans une station qui conjugue hébergement et activités extérieures et intérieures.

Composantes	Activités et services complémentaires
<ul style="list-style-type: none"><li>• Ski alpin</li><li>• Ski de fond</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Qualité de l'enneigement</li><li>• Stations de ski à proximité des grands centres</li><li>• Planche à neige, ski de soirée</li></ul>

**La motoneige** se pratique sur des circuits au trajet assez long qui nécessitent quelques nuitées en hébergement commercial, notamment en pourvoiries.

Composantes	Activités et services complémentaires
<ul style="list-style-type: none"><li>• Motoneige</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réseau de sentiers important</li><li>• Qualité de l'enneigement</li></ul>

**L'aventure de plein air** est un voyage axé sur la pratique d'activités de plein air et sur l'immersion en milieu naturel.

Composantes	Activités et services complémentaires
<ul style="list-style-type: none"><li>• Aventure et plein air</li><li>• Écotourisme</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Activités de plein air diversifiées, notamment pendant l'hiver</li><li>• Environnements naturels et culturels de qualité (parcs, communautés autochtones, etc.)</li><li>• Moyens de transport non traditionnels (motoneige, traîneaux à chiens, kayak, etc.)</li></ul>

**Le séjour de chasse et pêche** est voué presque exclusivement à la pratique de ces activités et s'appuie sur les possibilités de capture élevée qu'offre le réseau des pourvoiries.

Composantes	Activités et services complémentaires
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pourvoiries de chasse et pêche</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faune</li></ul>



*Le voyage de congrès et d'affaires* répond à des motivations d'ordre professionnel. La combinaison des produits, des activités et des services qui le compose varie en fonction des trois segments de clientèle.

Composantes	Activités et services complémentaires
• Congrès	<ul style="list-style-type: none"><li>• Infrastructures de congrès</li><li>• Desserte aérienne</li><li>• Hébergement et restauration de grande qualité</li></ul>
• Voyage de motivation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Originalité de la destination</li><li>• Hébergement et restauration de grande qualité</li><li>• Diversité d'attraits et d'activités</li><li>• Desserte aérienne</li><li>• Services, accueil et accompagnement VIP</li></ul>
• Réunions d'affaires	<ul style="list-style-type: none"><li>• Hébergement</li><li>• Desserte aérienne</li></ul>

Selon leur provenance, les visiteurs privilégient des produits différents. Ainsi, la clientèle québécoise choisit en majorité la découverte des régions et près de la moitié de ses voyages d'agrément s'effectuent à l'intérieur d'un circuit. La clientèle des autres provinces, quant à elle, privilégie, dans l'ordre, le séjour urbain et le circuit. C'est le cas des touristes ontariens qui favorisent davantage la saison hivernale et le ski alpin. Malgré l'importance de l'hébergement dans un chalet ou une résidence privée, les touristes de ce marché privilégient le séjour de villégiature en hébergement commercial.

Les touristes américains privilégient eux aussi le séjour urbain à Montréal et Québec et même lorsqu'ils choisissent les circuits, ceux-ci empruntent majoritairement les régions limitrophes de Montréal. La clientèle américaine se distingue également par son engouement pour l'automne et l'hiver en raison de son intérêt pour des activités comme la chasse et la pêche, le ski alpin et la motoneige.

Quant à la clientèle des autres pays, elle porte un intérêt marqué pour le tourisme d'agrément. Sa préférence va au séjour urbain et aux longs circuits en automobile ou en autocar, principalement au printemps et en été. Ces visiteurs sont très attirés par l'aventure de plein air et ils sont, avec les Québécois, les seuls à s'intéresser à la découverte des régions éloignées.

### 2.1.2 Contexte touristique régional

En 2001, le Bas-Saint-Laurent<sup>8</sup> s'est classé au 11<sup>e</sup> rang parmi les 20 régions touristiques du Québec pour le volume de touristes. Comme le montre le tableau 1, la région a accueilli 708 000 touristes qui y ont passé près de deux millions de nuitées et y ont dépensé 112 millions de dollars, soit 2,1 % des dépenses totales effectuées dans la province.

En cette même année, la clientèle touristique de la région provenait en majorité du Québec (84,2 %), suivie des autres provinces (6,5 %). Les visiteurs des autres pays représentaient plus de 5 % de la clientèle, contre 3,7 % pour ceux des États-Unis dont le nombre était en baisse par rapport aux années antérieures. Même si la majorité des dépenses viennent des touristes québécois (82,1 %), c'est la clientèle des autres provinces qui, proportionnellement, a le plus dépensé (12 % des dépenses pour 6,5 % des touristes).

**TABLEAU 1**  
**ACHALANDAGE TOURISTIQUE, BAS-SAINT-LAURENT, 2001**

	Québécois	Autres provinces	Américains	Autres pays	Total *
Provenance des touristes	596 000	46 000	26 000	40 000	708 000
	84,2 %	6,5 %	3,7 %	5,6 %	100 %
Nuitées	1 680 000	96 000	59 000	88 000	1 924 000
Dépenses (\$)	92 000 000	6 000 000	6 000 000	8 000 000	112 000 000

Source : Tourisme Québec, *Le tourisme au Québec en bref 2001*.

\* En raison de l'arrondissement des données, le total peut ne pas correspondre à la somme des parties.

Dans le Bas-Saint-Laurent comme dans l'ensemble de la province, le tourisme et les retombées qui s'y rattachent connaissent une hausse depuis 1997. Comme le montre le tableau 2, entre 1997 et 2000, le nombre de visiteurs a augmenté d'un peu plus de 20 %. Même en 2001, année où le tourisme a connu une baisse d'affluence, les retombées ont augmenté de plus de 57 % par rapport à 1997.

<sup>8</sup> Les données utilisées dans cette section émanent exclusivement de la région touristique du Bas-Saint-Laurent. Rappelons que la région administrative du Bas-Saint-Laurent inclut, en plus de cette région touristique, une partie de la région touristique de la Gaspésie. Comme il est impossible d'extraire de cette dernière les données qui s'appliquent uniquement à sa partie bas-laurentienne, nous n'avons retenu que les données de la région touristique du Bas-Saint-Laurent.

**TABLEAU 2**  
**ÉVOLUTION DE L'ACHALANDAGE ET DES RECETTES TOURISTIQUES,**  
**BAS-SAINT-LAURENT, 1997-2001**

Années	Visites/région	Recettes
1997	599 000	71 000 000 \$
1998	686 000	87 000 000 \$
1999	714 000	103 000 000 \$
2000	723 000	103 000 000 \$
2001	708 000	112 000 000 \$

Source : Tourisme Québec, *Le tourisme au Québec en bref 2001, 2000, 1999, 1998 et 1997.*

L'Association touristique régionale (ATR) du Bas-Saint-Laurent évalue à 6 000 le nombre d'emplois directs et indirects reliés à l'industrie touristique, ce qui place ce secteur d'activité au troisième rang dans la région.

La région compte deux associations touristiques régionales, soit celles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Cette dernière couvre la partie est de la région administrative du territoire à l'étude, correspondant aux MRC de La Matapédia, de Matane et de La Mitis. Dans leur plan stratégique<sup>9</sup>, les deux associations énumèrent les forces et les faiblesses de leur région touristique et proposent des orientations de développement. En voici le résumé.

Pour l'ATR du Bas-Saint-Laurent, la région doit profiter de sa situation sur le parcours du plus important circuit du Québec, de ses grands espaces et de ses attraits pour l'écotourisme, la motoneige et la culture. L'ATR énumère les nombreuses forces à exploiter dans la région : un fleuve splendide, sa faune marine et un ensemble d'îles très bien préservées, avec des colonies d'oiseaux sur la plupart d'entre elles et sur les rives du fleuve; les parcs, dont le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, et les rivières à saumon; les grands plans d'eau accessibles; les éléments historiques, culturels et architecturaux d'intérêt particulier; des infrastructures adéquates et une organisation permanente en tourisme d'affaires et de congrès; la proximité des marchés, l'accessibilité de la région et le charme particulier de certains tronçons de la route 132.

Comme faiblesses à corriger, l'ATR mentionne la méconnaissance du produit touristique par la population régionale; le manque d'intégration des éléments de l'offre touristique; la forte saisonnalité qui entraîne un faible niveau de réinvestissement et la précarité des organismes de promotion et de gestion des attraits; une signalisation routière déficiente; le potentiel limité en matière de chasse et de pêche et le peu d'attraits et d'événements structurés. L'Association

<sup>9</sup> Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent, 2000, *Plan stratégique de marketing 2000-2003* et Association touristique régionale de la Gaspésie, 2000, *Plan d'action marketing 2000-2003.*

---

considère également comme des menaces au développement touristique la conjoncture économique mondiale et la fluctuation du pouvoir d'achat des Québécois, la pollution et la destruction de la nature, la destruction progressive du patrimoine bâti et architectural en région, la banalisation de l'architecture, de la culture et des modes de vie et la diminution progressive de la population active par l'exode des jeunes et le vieillissement.

En conséquence, l'ATR établit cinq axes stratégiques de développement, soit le tourisme culturel, les activités et produits hivernaux à fort potentiel, les sites naturels à haut potentiel, les produits et activités touristiques destinés à des clientèles spécifiques et la signalisation routière et touristique.

Pour l'ATR de la Gaspésie, les forces à exploiter sont la notoriété et la perception positive de la Gaspésie, le caractère maritime de la région avec ses villages côtiers pittoresques, la culture typiquement gaspésienne, encore peu exploitée, la nature et la beauté des paysages en appui au développement des clientèles d'aventure et d'écotourisme, les particularités thématiques de chaque secteur géographique, la grande variété des attraits et de l'hébergement et, enfin, le potentiel de croissance aux extrémités de la saison touristique et en saison hivernale.

L'Association considère comme des faiblesses ou des freins au développement les éléments suivants : la prédominance des services bas de gamme, qui nuit au positionnement de la destination et à sa capacité d'attirer de nouvelles clientèles; le manque d'activités familiales, malgré la présence d'un hébergement adapté aux besoins de cette clientèle; le manque d'originalité dans le traitement des thématiques dont plusieurs ne sont pas exploitées à leur plein potentiel; des infrastructures désuètes et dépassées; le circuit linéaire traditionnel du tour de la Gaspésie qui devrait être fragmenté par thématiques et détourné à certains endroits pour faire voir toute la richesse de l'offre; le manque de mise en valeur des attraits du territoire.

En conséquence, l'ATR propose d'axer le développement touristique sur les stratégies suivantes : la consolidation et la concentration de l'offre touristique autour des produits, des activités et des services; le renouvellement du positionnement de la Gaspésie; l'articulation de la promotion et de la commercialisation; la fabrication et la création d'une nouvelle image et la recherche de nouvelles clientèles.

Les deux ATR de la région misent sur deux atouts majeurs pour prendre le virage écotouristique, soit la beauté des paysages et l'immensité du territoire. La mise en valeur de ces deux éléments doit viser une offre diversifiée de produits et d'activités spécialisés destinés à une clientèle de plus en plus exigeante.

### 2.1.3 *Offre régionale*

Le portrait territorial réalisé par le MRNFP a servi de base à la description de l'offre régionale pour chacun des trois volets du PRDTP récréotouristique, soit l'hébergement, le plein air et la culture. Pour les besoins du plan, chacun des trois volets repose sur le découpage du territoire en zones homogènes. La carte 2 présente ce découpage<sup>10</sup>.

La description de l'offre sur le territoire privé a été réalisée à l'aide des guides touristiques des deux ATR<sup>11</sup> et des évaluations municipales, notamment pour les données sur les résidences secondaires. Bien qu'incomplète, car les équipements inventoriés dans les guides touristiques sont seulement ceux des membres de l'ATR, cette description de l'offre donne un aperçu réaliste de la situation.

Chacun des volets présente la localisation de l'offre sur le territoire public et plusieurs tableaux en précisent la répartition dans les zones homogènes. La carte 3 illustre les éléments de cette offre sur le territoire public. Y sont représentés, entre autres, les principaux équipements récréotouristiques, la répartition spatiale de la villégiature, les réseaux de sentiers et certaines unités territoriales d'intérêt. Certains des éléments de l'offre sur le territoire privé y sont aussi illustrés, comme les sentiers, dont l'inventaire est cependant incomplet, et certains équipements récréatifs faisant partie de la base de données<sup>12</sup>. Les équipements culturels tels les phares, les musées et les centres d'interprétation ne sont pas indiqués sur la carte, la majorité d'entre eux étant situés en territoire privé et ne faisant pas partie de la base de données.

---

<sup>10</sup> Le découpage se base sur le cadre écologique de référence réalisé par le ministère de l'Environnement. Le cadre écologique est un système de classification et de cartographie informatique des écosystèmes qui facilite l'étude et la compréhension du territoire. Pour plus de précisions, voir le Portrait territorial – région 01, réalisé par la Direction régionale de la gestion du territoire public du MRNFP, 2002.

<sup>11</sup> Association touristique régionale de la Gaspésie, *Guide touristique officiel, 2001-2002*, Québec, 2001. Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent, *Guide touristique officiel, 2001-2002*, Québec, 2001.

<sup>12</sup> Ces données proviennent de la Base de données topographiques du Québec (à l'échelle de 1/20 000), de la Base géographique régionale de la Direction régionale de la gestion du territoire public du MRNFP et des compilations réalisées par la Direction régionale, 2001.

---

**CARTE 2**  
**ZONES HOMOGÈNES**

---

**CARTE 3**  
**OFFRE RÉGIONALE – CONSTAT TERRITORIAL RÉCRÉOTOURISTIQUE**

### 2.1.3.1 Volet hébergement

La répartition de l'offre d'hébergement<sup>13</sup> de la région sur les territoires privé et public est présentée au tableau 3. Bien que le territoire public constitue près de la moitié de la région, l'hébergement commercial se situe en grande partie sur le territoire privé : on y trouve neuf pourvoiries et la totalité des équipements d'hôtellerie, incluant les gîtes touristiques. L'immense majorité des unités de villégiature<sup>14</sup> s'y localise également.

**TABLEAU 3**  
**RÉPARTITION DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENT SUR LES TERRITOIRES PRIVÉS ET PUBLICS**

Offre \ Tenure	Territoire privé	Territoire public	
		Libre	Structuré
Hôtellerie, gîtes, auberges, chalets locatifs	214	0	81
Pourvoiries	9	3	2
Campings (terrains)	40	24	Non disponible
Campings (emplacements)	3 007	Non disponible	607
Unités de villégiature <sup>15</sup>	9 616	868	

Source : Les données sur l'hôtellerie et les gîtes touristiques proviennent des guides touristiques des deux ATR, 2001. Bien qu'il ne nous ait pas été possible de distinguer précisément les unités dans les territoires privés ou publics, les adresses de ces unités et leur localisation nous permettent de croire qu'elles sont presque tous sur les terres privées.

Les données sur les campings proviennent de deux sources : les guides touristiques des ATR, 2001 et la *Base géographique régionale*, MRNFP, 2001.

<sup>13</sup> La répartition des unités d'hébergement entre territoire public et territoire privé illustrée dans les tableaux 3 à 6, est approximative. Cependant, la validation de certaines données et notre connaissance du territoire confirment l'importance des écarts entre les nombres d'unités relevés sur chacun des territoires.

<sup>14</sup> Les unités de villégiature correspondent à des chalets généralement occupés de façon saisonnière. Bien que des propriétaires choisissent parfois de les louer pendant certaines périodes, ils sont normalement utilisés par les propriétaires et leur famille et ne constituent donc pas des établissements commerciaux.

<sup>15</sup> Les unités inventoriées correspondent aux résidences secondaires dans les rôles d'évaluation municipale (9 616) et aux droits émis sur le territoire public (868 baux à des fins de villégiature privée ou à des fins d'abri sommaire).



## Hébergement commercial

Comme le montre le tableau 4, l'offre d'hébergement commercial est concentrée surtout dans les zones côtières des Couchers de soleil et du Littoral urbain, et dans une moindre mesure dans celles du Témiscouata et de la vallée de la Matapédia.

**TABLEAU 4  
HÉBERGEMENT COMMERCIAL PAR ZONES HOMOGÈNES**

Types d'hébergement  Zones homogènes	Hôtellerie*		Gîtes touristiques*		Campings**		
					Territoires		
					Privé	Public	
	Entités	Unités	Entités	Unités	Entités	Unités	Entités
14 - Pohénégamook de l'Est	2	30	0	0	1	85	0
15 - Le KRB	0	0	3	9	2	62	0
16 - Les Couchers de soleil	44	1 193	40	200	11	1 224	0
17 - Le Témiscouata	11	170	8	30	10	751	3
18 - La Neigette	3	39	4	16	2	100	1
19 - Territoires fauniques du Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0	0	0	1
20 - La vallée de la Matapédia	7	78	7	30	4	237	4
21 - Le Littoral urbain	47	1 500	31	118	9	498	0
22 - Les Plateaux	0	0	0	0	0	0	0
23 - Embouchure de la Baie des Chaleurs	0	0	1	4	0	0	1
24 - Les Appalaches	0	0	0	0	0	0	13
25 - Les Gentils	2	24	4	15	1	50	1
26 - Le Cerf	0	0	0	0	0	0	0
<b>Région</b>	<b>116</b>	<b>3 034</b>	<b>98</b>	<b>422</b>	<b>40</b>	<b>3 007</b>	<b>24</b>

\* Les données sur l'hôtellerie et les gîtes touristiques proviennent des guides touristiques des deux ATR, 2001. Bien qu'il ne nous ait pas été possible de distinguer précisément les unités dans les territoires privés ou publics, les adresses de ces unités et leur localisation nous permettent de croire qu'elles sont presque tous sur les terres privées.

\*\* Les données sur les campings proviennent de deux sources : les guides touristiques des ATR, 2001 et la *Base géographique régionale*, MRNFP, 2001.

---

En ce qui concerne l'hôtellerie, la région comptait, en 2001, 116 hôtels et motels en exploitation. Près de 80 % d'entre eux se trouvaient dans les zones côtières du Littoral urbain et des Couchers de soleil et 10 % au Témiscouata. La région comptait également 98 gîtes touristiques offrant un total de 422 chambres. La zone des Couchers de soleil regroupait 41 % de ces établissements et 47 % des unités, suivie du Littoral urbain avec 32 % des établissements et 28 % des unités.

En ce qui a trait au camping, selon les relevés des guides touristiques, le Bas-Saint-Laurent regroupe 40 terrains offrant plus de 3 000 emplacements. Ces emplacements se situent à 66 % dans les zones des Couchers de soleil et du Témiscouata et 17 % dans le Littoral urbain. Quant au territoire public, les droits émis y font état de 24 terrains de campings, situés en majorité dans la zone des Appalaches. Le nombre d'emplacements n'est toutefois pas disponible, sauf dans les territoires structurés pour la faune.

Finalement, c'est dans les territoires fauniques structurés où se situe la plus grande partie de l'hébergement commercial sur le territoire public. Le tableau 5 en montre la répartition dans les réserves fauniques, les zecs, le parc national du Bic et les pourvoiries avec droits exclusifs. Notons toutefois que la réserve faunique de Dunière se trouve en grande partie en territoire privé.

### **Répartition des unités de villégiature**

Comme le montre le tableau 6, le Bas-Saint-Laurent compte au-delà de 10 000 résidences secondaires, chalets et abris sommaires. Situés en grande majorité sur le territoire privé, les chalets font l'objet d'une occupation saisonnière<sup>16</sup>. Sur les terres publiques, les emplacements de villégiature correspondent à des terrains d'environ 4 000 m<sup>2</sup> et les abris sommaires à des terrains de 100 m<sup>2</sup>. Toutefois, depuis la mise en œuvre du plan régional de développement de la villégiature (PRDV) en 1995, le Ministère n'émet plus de baux de ce type et même les développements de villégiature dispersée se font sur la base de terrains de 4 000 m<sup>2</sup>.

---

<sup>16</sup> La valeur moyenne des chalets dans les rôles d'évaluation municipale permet d'établir les investissements nécessaires pour la construction d'un chalet à d'environ à 21 139 \$. La dépense annuelle moyenne de fréquentation est évaluée à 6 513 \$ pour un chalet et à 769 \$ pour un abri sommaire.

**TABLEAU 5  
HÉBERGEMENT COMMERCIAL SUR LE TERRITOIRE PUBLIC STRUCTURÉ<sup>17</sup>**

Types d'hébergement	Auberges	Chalets	Campings (emplacements)
Territoires structurés			
Territoires fauniques structurés			
Réserve faunique de Matane	0	14	38
Réserve faunique de Dunière	0	0	X
Réserve faunique de Rimouski	0	21	26
Réserve faunique Duchénier	0	18	0
Réserve faunique des Rivières-Matapédia-et-Patapédia	Pavillon	2	0
Zec Chapais	0	2	49
Zec Owen	0	0	0
Zec du Bas-Saint-Laurent	0	1	218
Zec Casault	0	3	95
Zec de Cap-Chat	n. d.	n. d.	n. d.
Zec de la Rivière-Matane	0	0	0
Zec de la Rivière-Rimouski	n. d.	n. d.	n. d.
Zec de la Rivière-Mitis	0	0	0
Parc national			
Parc national du Bic	0	0	181
Pourvoiries avec droits exclusifs			
Pourvoirie La Baronnie	1	4	0
Pourvoirie Le Chasseur	1	15	0

X : Présence (sans précision du nombre)  
n. d. : Non disponible

<sup>17</sup> Sites Internet de la Sépaq et de la Fédération des pourvoyeurs, 2002, et collecte d'information par le MRNFP auprès des gestionnaires de la faune dans les zecs, 2002.

**TABLEAU 6**  
**UNITÉS DE VILLÉGIATURE PAR ZONES HOMOGÈNES<sup>18</sup>**

Zones homogènes	Résidences secondaires	Emplacements de villégiature ( $\pm$ 4000 m <sup>2</sup> )	Abris sommaires (100 m <sup>2</sup> )	Total
	Territoire privé	Territoire public		
14 - Pohénégamook de l'Est	160	78	34	112
15 - Le KRB	828	7	7	14
16 - Les Couchers de soleil	1 844	0	0	0
17 - Le Témiscouata	1 391	213	9	222
18 - La Neigette	1 500	12	0	12
19 - Territoires fauniques du Bas-Saint-Laurent	0	151	3	154
20 - La vallée de la Matapédia	1 310	66	0	66
21 - Le Littoral urbain	1 814	0	0	0
22 - Les Plateaux	0	4	2	6
23 - Embouchure de la Baie des Chaleurs	8	14	3	17
24 - Les Appalaches	0	137	46	183
25 - Les Gentils	761	63	17	80
26 - Le Cerf	0	1	1	2
<b>Région</b>	<b>9 616</b>	<b>746</b>	<b>122</b>	<b>868</b>

Comme pour l'hébergement commercial, ce sont les zones côtières du Littoral urbain et des Couchers de soleil qui regroupent le plus grand nombre de résidences secondaires, soit près de 40 % d'entre elles. Suivent, dans l'ordre, les zones de la Neigette (16 %), du Témiscouata (15 %) et de la vallée de la Matapédia (14 %). Sur le territoire public, la villégiature se concentre dans les zones du Témiscouata (29 %), des Territoires fauniques du Bas-Saint-Laurent (20 %), des Appalaches (18 %) et de Pohénégamook de l'Est (10 %). Quant aux abris sommaires, ils se retrouvent principalement dans les zones des Appalaches (38 %), de Pohénégamook de l'Est (28 %) et des Gentils (14 %).

<sup>18</sup> MRNFP, BGR, 2001-09-19 et MAMM, 2002.

La carte 3 illustre les densités d'occupation à des fins de villégiature sur le territoire public. Les principales aires de concentration de la villégiature privée se trouvent dans la partie nord de la zec Casault, au lac Matapédia, dans la zec du Bas-Saint-Laurent, au lac de l'Est et au lac Témiscouata. Ces densités correspondent à des développements de villégiature regroupée. Des concentrations de villégiature privée se trouvent également dans le canton Richard et au nord de la zec de Cap-Chat, où les formes de développement sont plutôt dispersées. Rappelons que lors de la mise en œuvre du Plan régional de développement de la villégiature (PRDV), de 1995 à 2000, le Ministère a rendu disponibles 125 emplacements, dont 105 emplacements de villégiature privée regroupée. De ce nombre, 59 ont été attribués. Quant aux 20 emplacements de villégiature dispersée offerts, ils ont tous trouvé preneur<sup>19</sup>.

L'annexe 5 présente la liste des sites potentiels pour le développement de la villégiature privée regroupée, avec les caractéristiques de chacun des plans d'eau. Cette liste a servi à la détermination des sites à développer indiqués au scénario.

### 2.1.3.2 Volet activités de plein air et de loisirs

Les activités de plein air se sont en grande partie développées sur les attraits naturels de la région. Les ressources fauniques, notamment, font du Bas-Saint-Laurent un lieu de prédilection pour les chasseurs et les pêcheurs sportifs. La présence de grands plans d'eau, de rivières à saumon et de territoires fauniques structurés explique l'attrait de la région pour ces activités. Certaines d'entre elles connaissent une croissance grâce, entre autres, aux divers réseaux de sentiers.

La carte 3 illustre les éléments de l'offre d'activités de plein air, principalement sur le territoire public. Parmi les équipements majeurs, la région compte 7 centres de ski alpin, 11 bases ou centres de plein air et 16 terrains de golf. Elle compte aussi 4 parcs régionaux : le parc de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia, situé en territoire public, doté de plusieurs réseaux de sentiers et dont le plan d'aménagement et de développement vient d'être complété par la MRC; le parc de Val-d'Irène, autour du centre de ski alpin, et deux parcs linéaires, dans la partie ouest du territoire, le parc linéaire Monk et le Petit Témis.

Divers réseaux de sentiers de randonnée sillonnent la région, munis d'équipements tels que postes d'accueil, terrains de pique-nique, belvédères et refuges. Ces sentiers, pistes et parcours sont les suivants :

- ✓ **Sentiers pédestres** : la région offre une multitude de sentiers. Parmi ceux-ci, le sentier international des Appalaches (SIA), d'une longueur de 1 100 km, commence au mont Katahdin, dans le Maine, traverse une partie de la vallée de la Matapédia pour se diriger vers la réserve faunique de Matane d'où il se prolonge jusqu'à la pointe de Gaspé. L'autre sentier majeur est le sentier national qui s'étend de Trois-Pistoles vers le Nouveau-Brunswick. Un projet de prolongement depuis Trois-Pistoles jusqu'à la vallée de la Matapédia devrait permettre de rejoindre le SIA.

---

<sup>19</sup> Ces chiffres sont tirés du bilan du PRDV réalisé en 2001. Depuis, d'autres emplacements ont pu être loués parmi ceux qui avaient été offerts lors des tirages au sort.

- ✓ **Sentiers cyclables** : le parc linéaire interprovincial Petit Témis offre une piste cyclo-pédestre de 134 kilomètres aménagée sur une ancienne voie ferrée. De plus, le tracé de la Route verte, dont certains tronçons restent à compléter, parcourt la région d'ouest en est le long du Littoral et traverse la vallée de la Matapédia.
- ✓ **Sentiers de motoneige** : plus de 1 800 km sillonnent la région, constitués par le réseau national, le sentier Trans-Québec et des sentiers à portées régionale et locale. Trois circuits sont offerts : le circuit Monk (225 km) qui constitue le parc linéaire, le circuit monts Notre-Dame (350 km) et le circuit Transcontinental (244 km).
- ✓ **Sentiers de motoquad** : ils sont en expansion dans la région et leur contribution à l'offre récréotouristique est de plus en plus évidente. Le territoire de la MRC de La Matapédia compte à lui seul 632 kilomètres de sentiers dont plusieurs portions sont en territoire public : chemins forestiers, sentiers réservés à la motoquad, sentiers polyvalents de motoneige/motoquad, etc. Le parc linéaire Monk offre également des sentiers pour ce type d'activité. En raison de l'absence de données pour les autres parties de la région, un inventaire de ces sentiers sera réalisé conformément au plan d'action du PRDTP.
- ✓ **Parcours de raquette et de traîneaux à chien** : la région offre des parcours moins étendus que les précédents, mais certains d'entre eux permettent des randonnées de plusieurs kilomètres.
- ✓ **Parcours de canot et de kayak** : la carte générale des parcours canotables du Québec<sup>20</sup> identifie près d'une vingtaine de parcours le long de rivières et un parcours dans la réserve faunique Duchénier, sur une suite de lacs plus ou moins grands reliés entre eux par des ruisseaux canotables.

### Offre en territoire public

Le territoire public de la région compte 2 centres de ski alpin et 3 bases de plein air. Le MRNFP a émis également un certain nombre de baux actifs qui regroupent une halte routière, 2 belvédères, 6 plages publiques, 7 terrains de pique-nique et haltes routières, 13 autres sites de récréation, 15 observatoires, 15 postes d'accueil et 37 refuges et relais.

Un certain nombre de droits ont été émis en territoire public relativement aux réseaux de sentiers. Le tableau 7 présente la répartition des kilomètres de sentiers par zones homogènes : 25 % des sentiers de motoneige passent dans les Gentils, 22 % dans les Appalaches et 20 % dans le Témiscouata. Pour la randonnée pédestre, 26 % des sentiers traversent les Appalaches, 23 % la vallée de la Matapédia et 18 % le Témiscouata. En ce qui concerne le ski de fond, 28 % des sentiers se trouvent dans la Neigette, 18 % dans le KRB et 17 % dans Pohénégamook de l'Est. Enfin, les sentiers de motoquad et de raquette sont situés principalement dans les Gentils et les voies cyclables dans la vallée de la Matapédia.

---

<sup>20</sup> Fédération québécoise du canot et du kayak, 1999. Les données ont été reproduites sur la carte 3 du constat.

Les territoires structurés offrent également des activités de plein air (voir tableau 8). Dans la réserve faunique de Rimouski, ces activités sont la chasse à l'orignal, au cerf de Virginie et au petit gibier, la pêche à l'omble de fontaine, la baignade, le canotage, les randonnées pédestres, à bicyclette et à vélo de montagne et l'observation de la faune. Les réserves fauniques de Matane et de Dunière permettent la chasse à l'orignal et au petit gibier, la pêche, le canotage, l'observation de la faune et la randonnée pédestre et à bicyclette. La réserve faunique Duchénier offre quant à elle des activités de chasse et de pêche, de randonnée pédestre et d'observation. Finalement, la réserve faunique des Rivières-Matapédia-et-Patapédia permet la pratique de la pêche sportive.

Les cinq zecs de chasse et de pêche offrent également, en plus des activités de prélèvement faunique, des activités de nature extensive liées à l'observation et aux randonnées diverses. De même, les trois zecs saumon permettent des activités de pêche et d'observation et les deux pourvoiries avec droits exclusifs offrent des activités de chasse et pêche et d'observation.

Quant au parc national du Bic, il compte environ 25 km de sentiers de randonnées pédestres et autant de kilomètres de pistes cyclables. Il est possible d'y pratiquer le kayak de mer, faire des excursions en mer et des balades de découverte. Le parc compte également un centre d'interprétation de la nature et offre des randonnées guidées d'observation de l'eider et du phoque.

Enfin, le territoire public compte aussi quelques unités territoriales d'intérêt dont quelques-unes sont mises en valeur et d'autres présentent des attraits à exploiter, notamment dans le choix des tracés de sentiers.

**TABLEAU 7**  
**RÉSEAUX DE SENTIERS SUR LE TERRITOIRE PUBLIC<sup>21</sup>**

Zones homogènes	Réseaux de sentiers (km)						
	Motoneige	Randonnée pédestre	Traîneau à chien	Ski de fond	Motoquad	Piste cyclable	Raquette
14 - Pohénégamook de l'Est	10	33	1	40	3	6	12
15 - Le KRB	49	39	0	43	0	0	5
16 - Les Couchers de soleil	0	19	0	7	0	0	0
17 - Le Témiscouata	110	111	0,3	23	0	15	0
18 - La Neigette	2	38	0	68	0	0	0
19 - Territoires fauniques du Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0	0	0	0
20 - La vallée de la Matapédia	57	143	0	21	0	42	2
21 - Le Littoral urbain	0	0	0	0	0	0	0
22 - Les Plateaux	23	3	0	0	0	0	0
23 - Embouchure de la Baie des Chaleurs	20	52	0	0	0	0	0
24 - Les Appalaches	119	158	0	0	0	0	0
25 - Les Gentils	134	13	0	39	50	26	26
26 - Le Cerf	17	0	0	0	0	0	0
<b>Région</b>	<b>541</b>	<b>609</b>	<b>1,3</b>	<b>241</b>	<b>53</b>	<b>89</b>	<b>45</b>

<sup>21</sup> MRNFP, BGR, 2001-09-19.



**TABLEAU 8**  
**ACTIVITÉS DE PLEIN AIR SUR LES TERRITOIRES STRUCTURÉS<sup>22</sup>**

Territoires structurés / Activités	Activités de plein air								
	Chasse	Pêche	Kayak	Observation	Ski de fond	Raquette	Vélo	Randonnée pédestre	Autres <sup>23</sup>
Territoires fauniques structurés									
Réserve faunique de Matane	x	x		x			x	x	x
Réserve faunique de Dunière	x	x		x			x	x	x
Réserve faunique de Rimouski	x	x		x			x	x	x
Réserve faunique Duchénier	x	x		x				x	
Réserve faunique des Rivières-Matapédia-et-Patapédia		x							
Zec Chapais	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Zec Owen	x	x	x	x	x	x		x	x
Zec du Bas-Saint-Laurent	x	x		x	x	x	x	x	x
Zec Casault	x	x		x	x	x	x	x	x
Zec de Cap-Chat	x	x							
Zec de la Rivière-Matane		x		x					x
Zec de la Rivière-Rimouski									
Zec de la Rivière-Mitis		x							x
Parc national									
Parc national du Bic			x	x	x	x	x	x	x
Pourvoires avec droits exclusifs									
Pourvoirie La Baronnie	x	x		x		x		x	x
Pourvoirie Le Chasseur	x	x		x					x

<sup>22</sup> Sites Internet des territoires concernés, 2002, et collecte d'information par le MRNFP, 2002.

<sup>23</sup> Baignade, canotage, cueillette de petits fruits, sentier éducatif, randonnée de traîneau à chien, initiation à la pêche au saumon, etc.

### 2.1.3.3 Volet culture et patrimoine

Le Bas-Saint-Laurent possède une trentaine de centres d'interprétation et de musées qui reflètent sa richesse culturelle et patrimoniale. La majorité de ces équipements est concentrée dans les zones côtières des Couchers de soleil et du Littoral urbain. La région compte également une vingtaine de monuments et de sites historiques, protégés par la Loi sur les biens culturels, dont la plupart se retrouvent également dans ces deux zones. Plus de 200 sites archéologiques sont répartis sur le territoire dont plusieurs sur le territoire public, la plus grande concentration se retrouvant dans la zone du Témiscouata. Enfin, plusieurs événements d'envergure internationale permettent de découvrir la diversité culturelle de la région.

Le tableau 9 présente la répartition des musées, des sites archéologiques et des phares par zones homogènes. Les pages suivantes recensent quelques-uns des lieux d'activité culturelle de la région ainsi que certains événements d'envergure.

#### Musées et centres d'interprétation

Aster, la Station scientifique du Bas-Saint-Laurent (Saint-Louis-du Ha! Ha!)

L'ancien Palais de justice de Kamouraska

L'ancien Palais de justice de l'Îsle-Verte

La Maison des Chapais (Saint-Denis)

La Maison Louis-Bertrand (L'Îsle-Verte)

La Maison Lamontagne (Rimouski-Est)

La Maison du Notaire (Trois-Pistoles)

La Maison de la Prune (Saint-André)

La Petite école Delisle (Rivière-Ouelle)

La Villa Reford des Jardins de Métis

Le Centre d'interprétation du patrimoine de l'Île-Verte (Notre-Dame-des-Sept-Douleurs)

Le Domaine Acer (Auclair)

Le Fort Ingall (Cabano)

Le Jardin Des Chênes (Saint-Alexandre)

Le Manoir Seigneurial Fraser (Rivière-du-Loup)

Le Musée du Bas-Saint-Laurent (Rivière-du-Loup)

Le Musée de bateaux miniatures (Rivière-du-Loup)

Le Musée François-Pilote (La Pocatière)

Le Musée de Kamouraska

Le Musée de la mer et lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père

Le Musée régional de Rimouski

Le Musée Saint-Laurent (Trois-Pistoles)

Le Musée du Témiscouata (Notre-Dame-du-Lac)

Le Parc de l'aventure basque en Amérique (Trois-Pistoles)

Le Site du Berceau de Kamouraska

Le Site d'interprétation de l'anguille de Kamouraska

Le Site de pêche de Matamajaw (Causapscal)

Les Carillons touristiques (Rivière-du-Loup)

## Phares

Phare de l'île du Pot à l'Eau-de-Vie  
Phare de Pointe-au-Père  
Phare de Métis-sur-Mer  
Phare de l'île Verte  
Phare de Matane  
Phare de l'île Bicquette

**TABLEAU 9**  
**LIEUX D'ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMONIALES<sup>24</sup>**

Zones homogènes	Activités culturelles et patrimoniales		
	Musées et centres d'interprétation	Sites archéologiques	Phares
14 - Pohénégamook de l'Est	0	0	0
15 - Le KRB	0	1	0
16 - Les Couchers de soleil	14	74	2
17 - Le Témiscouata	3	72	0
18 - La Neigette	0	0	0
19 - Territoires fauniques du Bas-Saint-Laurent	0	0	0
20 - La vallée de la Matapédia	1	0	0
21 - Le Littoral urbain	10	55	4
22 - Les Plateaux	0	0	0
23 - Embouchure de la Baie des Chaleurs	1	0	0
24 - Les Appalaches	0	0	0
25 - Les Gentils	1	0	0
26 - Le Cerf	0	0	0
<b>Région</b>	<b>30</b>	<b>202</b>	<b>6</b>

<sup>24</sup> ATR, *Guide touristique officiel, 2001-2002*, et MCC, 2002.

---

## Événements et festivals

Festi Jazz international de Rimouski  
Carrousel international du film de Rimouski  
Festival international des jardins de Métis  
Festival des contes et récits de la francophonie

D'autre part, plusieurs villages de la région sont reconnus comme les plus beaux villages du Québec : Cacouna, Kamouraska, Notre-Dame-du-Portage et Saint-Pacôme-de-Kamouraska. Ces petits villages typiques constituent des ressources touristiques inestimables et recèlent de forts potentiels de développement. Plusieurs municipalités ont d'ailleurs créé des circuits patrimoniaux pour faire découvrir aux visiteurs, à l'aide de panneaux d'interprétation et de brochures, les richesses de leur patrimoine bâti. C'est le cas notamment à Saint-Pascal, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Cacouna, Trois-Pistoles et Rimouski.

La région recèle également plusieurs églises d'une grande richesse aux plans architectural, artistique et historique. Deux églises et un presbytère sont d'ailleurs classés monuments historiques. Plusieurs églises sont ouvertes au public durant la saison estivale et des circuits de découverte du patrimoine religieux sont proposés, entre autres, dans la MRC de Kamouraska.

La région compte 13 ponts couverts, ce qui en fait une des régions les mieux pourvues de ce type d'équipement. Situés principalement sur des routes secondaires, ils offrent au regard des visiteurs leurs aspects pittoresques et esthétiques. Bien que certains ponts soient fermés à la circulation, leur présence constitue cependant un attrait patrimonial et touristique indéniable.

Le Bas-Saint-Laurent fait également partie du réseau des forêts modèles du Canada<sup>25</sup>. Les objectifs stratégiques de la forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, qui couvre plus de 113 000 hectares, sont de rassembler les forces vives et le savoir-faire de ceux qui s'intéressent aux ressources forestières de manière à assurer le développement durable de toutes les ressources de la forêt en territoire habité, de créer des unités d'aménagement viables et de favoriser le partenariat<sup>26</sup>. Trois secteurs situés sur les terres privées participent à cette expérience : le territoire de l'est du lac Témiscouata, la seigneurie Nicolas-Rioux et la seigneurie du Lac-Métis.

Par ailleurs, la région compte la seule communauté Malécite au Québec, celle de Viger. Cette communauté possède deux réserves, Witworth et Cacouna. Bien qu'aucun des 537 membres de la communauté ne réside en permanence dans ces réserves, les Malécites souhaitent faire revivre leurs réserves désertées et ont construit à cette fin, en 1996, un centre administratif et communautaire sur la réserve de Cacouna.

---

<sup>25</sup> Le Programme des forêts modèles du Canada a été mis sur pied en 1992 sous la responsabilité du Service canadien des forêts du ministère des Ressources naturelles du Canada. Pour être acceptés, les projets devaient provenir du milieu, faire l'objet d'un partenariat et aborder la gestion durable des forêts. L'application du programme a permis la formation de douze organismes de recherches et d'expérimentation en forêt, tous membres du réseau des forêts modèles du Canada.

<sup>26</sup> [http://web.idrc.ca/fr/ev-23380-201-1-DO\\_TOPIC.html](http://web.idrc.ca/fr/ev-23380-201-1-DO_TOPIC.html).

## Offre en territoire public

Différentes activités d'interprétation sont offertes dans les territoires structurés de conservation et de protection. Ainsi le parc national du Bic offre des activités d'interprétation du patrimoine naturel, un centre d'interprétation et des activités théâtrales.

Sur les terres du domaine de l'État, les attraits culturels et patrimoniaux sont limités et peu développés. Certains sites présentent cependant des potentiels de mise en valeur à des fins récréotouristiques :

- ✓ Le site des Portes de l'Enfer, situé le long de la rivière Rimouski, offre depuis peu, en plus des accès à la rivière et au grand canyon, un centre d'interprétation de l'exploitation forestière (drave, transformation du bois et autres) qui a profondément marqué l'histoire et la culture de la région. Pour favoriser la mise en valeur des Portes de l'Enfer, il y aurait lieu de tirer davantage profit de la proximité des autres pôles comme le parc du Bic et des divers réseaux de sentiers.
- ✓ Dans le secteur des paroisses fermées, au sud de Matane, des traces de l'occupation demeurent : ancienne route de village, cimetière, fondation d'église, etc. Ces vestiges rappellent les événements dramatiques vécus par les populations locales au cours des années 1970 lorsque le gouvernement a donné suite aux recommandations du BAEQ (Bureau d'aménagement de l'est du Québec) de fermer définitivement les paroisses et de relocaliser leurs résidents. Ces événements, qui ont donné lieu à une mobilisation générale de la région, ont provoqué de nombreuses initiatives locales telles que l'Opération Dignité, les groupements forestiers et les fermes forestières. Les marques dans le paysage constituent de véritables empreintes de cette histoire récente et pourraient servir de base à la mise en valeur de ce secteur au bénéfice des générations futures.
- ✓ Depuis plus d'un quart de siècle, le Témiscouata est le théâtre d'interventions archéologiques qui ont révélé plusieurs manifestations culturelles s'étendant sur plus de 5 000 ans. Sa position géographique a conféré au Témiscouata un rôle essentiel dans l'établissement d'un réseau de communication entre la ville de Québec et la baie de Fundy, bien avant les régimes français et anglais des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>27</sup>. Les recherches ont démontré que ce serait vers 400 av. J.-C. que la région du Témiscouata devint davantage qu'un lieu de passage et que des populations de chasseurs-pêcheurs-cueilleurs s'y installèrent. Les nombreux sites préhistoriques découverts révèlent de nombreux renseignements sur les populations qui ont fréquenté le Témiscouata durant la préhistoire.

---

<sup>27</sup> Éric CHALIFOUX, Adrian L. BURKE et Claude CHAPDELAINÉ, *La préhistoire du Témiscouata, Occupations amérindiennes dans la haute vallée de Wolastokuk*, Collection Paléo-Québec, n° 26, Éditeur Recherches amérindiennes au Québec, Montréal 1998, 155 p.

---

## 2.2 Potentiels de développement

Il ressort du constat territorial que plusieurs éléments du territoire public possèdent un potentiel de développement récréotouristique. Ce sont les:

- ✓ **Plans d'eau** : deux grands plans d'eau remarquables et accessibles, les lacs Témiscouata et Matapédia, ainsi que plusieurs autres de superficie appréciable tels le lac de l'Est, le lac Saint-François et le lac des Eaux Mortes.
- ✓ **Parcs régionaux** : le parc linéaire Monk, le parc linéaire interprovincial Petit Témis, le parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia et le projet de parc régional d'Ixworth.
- ✓ **Sentiers et parcours** : les sentiers pédestres, tels le sentier national et le SIA, des sentiers de motoneige comme le Trans-Québec et les multiples réseaux régionaux et locaux, les sentiers de motoquad, l'important réseau cyclable du Petit Témis et de la Route verte et les multiples parcours de canot et de kayak en rivière.
- ✓ **Unités territoriales d'intérêt** : entre autres, le mont Saint-Pierre, le mont Longue-Vue (Lunette), la montagne à Fourneau et les chutes du canton de Varin.
- ✓ **Sites patrimoniaux et archéologiques** : ceux du Témiscouata, des paroisses fermées au cours des années 1970 et des Portes de l'Enfer.
- ✓ **Possibilités d'hébergement haut de gamme** : la construction d'un tel complexe est prévue dans la réserve faunique de Matane.

## 2.3 Synthèse régionale du constat récréotouristique

Les principaux atouts de la région reliés au récréotourisme sont la proximité du fleuve, les grands espaces et les paysages, le parc national du Bic, les réserves fauniques et les zecs. Le tourisme étant un important levier économique, la consolidation et le développement des infrastructures récréotouristiques constituent pour les organismes régionaux concernés un axe prioritaire. Les cibles d'intervention prioritaires portent sur une diversification de l'offre adaptée aux nouveaux besoins des clientèles touristiques.

---

## CHAPITRE 3 ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE DU TERRITOIRE PUBLIC ET RÉSULTATS ATTENDUS

Après analyse du constat récréotouristique régional, des enjeux de développement sur le territoire public ont été déterminés avec les partenaires de concertation. La notion d'enjeu suppose un gain ou un acquis à préserver. Ces enjeux traduisent ainsi les besoins, les attentes et les préoccupations des différents partenaires. Liés aux trois volets du PRDTP, les enjeux sont classés selon les missions environnementale, sociale, économique, culturelle et administrative du développement durable.

### **Enjeu 1 : Conservation de la diversité biologique**

Cet enjeu d'ordre environnemental concerne la protection et la conservation des espèces floristiques menacées ou susceptibles de l'être, des espèces fauniques et des milieux fragiles tels les milieux aquatiques, les milieux humides et lacs à touladi et à omble chevalier. Il implique l'augmentation de la superficie des aires protégées (écosystèmes forestiers exceptionnels, réserves écologiques et habitats fauniques désignés) comme le propose la stratégie du gouvernement québécois, et la protection de la superficie boisée dans les bassins versants.

### **Enjeu 2 : Accès au territoire public à des fins récréotouristiques**

Cet enjeu d'ordre social concerne notamment l'offre d'activités récréatives et culturelles et la présence d'infrastructures de qualité tels des accès publics aux plans d'eau, des belvédères, des sentiers divers, des postes d'accueil et différentes formes d'hébergement. Cet accès renforcera le sentiment d'appartenance de la population locale, contribuera à son maintien dans son milieu et améliorera le positionnement touristique de la région par l'ajout de nouvelles clientèles.

### **Enjeu 3 : Mise en valeur des potentiels récréotouristiques**

Cet enjeu d'ordre économique implique la consolidation des potentiels déjà exploités et la détermination de secteurs présentant des potentiels de développement pour l'hébergement, les activités de plein air et les activités culturelles. Les investissements ainsi générés consolideront les emplois existants, permettront la création de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois et positionneront la région comme une destination récréotouristique de plus en plus reconnue.

Ces trois premiers enjeux sont représentés au tableau 10, qui met en relation les produits et services qui y sont rattachés, les conséquences souhaitées à court terme et les finalités recherchées à plus long terme.

**TABEAU 10**  
**ENJEUX D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC**

Produits et services (P/S)	Effets de l'utilisation des P/S (conséquences souhaitées à court terme)	Finalités recherchées (long terme)		
		Environnementale <b>Conservation de la diversité biologique</b>	Sociale <b>Accès au territoire public</b>	Économique <b>Mise en valeur des potentiels récréotouristiques</b>
Emplacements de villégiature privée Sites d'hébergement commercial et communautaire Sentiers récréatifs Ensembles patrimoniaux	Respect des normes environnementales et du milieu naturel → Occasions accrues de pratiques d'activités récréatives → Investissements et achats de biens et services locaux →	Protection de la ressource faunique, floristique et halieutique	Satisfaction des besoins de récréation de la population	Apport d'une nouvelle clientèle (achalandage touristique) et création d'emplois



---

#### **Enjeu 4 : Protection des paysages et mise en valeur des ressources culturelles**

Cet enjeu d'ordre culturel implique une plus grande sensibilisation des populations aux différentes particularités de la région en matière d'histoire, de culture et de patrimoine. La protection des paysages et la mise en valeur des ressources culturelles favoriseront l'accès aux milieux récréotouristiques du territoire public de la région et le maintien de leur qualité.

#### **Enjeu 5 : Développement d'une vision régionale commune**

Cet enjeu d'ordre administratif concerne la compréhension de l'utilisation du territoire public chez les gestionnaires gouvernementaux et les partenaires. Une vision commune favorisera une meilleure harmonisation entre les différentes planifications de développement. Par exemple, les modalités de protection des paysages pourront être élaborées autour des sites récréotouristiques et les axes de développement retenus pour les sentiers orienteront les choix des organismes qui œuvrent actuellement à leur développement.

#### **Orientation générale**

La détermination de ces enjeux a permis d'établir l'orientation générale que poursuit le PRDTP du Bas-Saint-Laurent :

***Favoriser la consolidation des emplois existants et la création de nouveaux emplois durables par la mise en valeur du potentiel récréotouristique des terres publiques, dans le respect de la capacité du milieu naturel et du patrimoine culturel, afin d'assurer le maintien de la population dans la région et le développement des communautés locales.***

Cette orientation implique la consolidation et la diversification de l'offre récréotouristique (hébergement, activités de plein air et de loisirs et activités culturelles) en fonction de l'offre actuellement existante dans la région, et ce, dans une perspective de conservation et de protection du patrimoine naturel et culturel.

#### **Résultats attendus**

À partir de ces enjeux, les principaux résultats attendus du PRDTP du Bas-Saint-Laurent sont les suivants :

- ✓ Mise en disponibilité de 150 emplacements de villégiature privée au cours des cinq prochaines années.
- ✓ Sélection et promotion de sites de développement de l'hébergement commercial et communautaire.
- ✓ Inventaire complet des réseaux de sentiers récréatifs et planification de leur développement.
- ✓ Sélection et promotion de sites de mise en valeur du patrimoine culturel.

## CHAPITRE 4 CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT

À partir de l'orientation générale, le concept présente les orientations spécifiques de chacun des volets traités dans la section récréotourisme. Il décrit ensuite les modalités et les lieux d'application de ces orientations sur le territoire.

### 4.1 Orientations de développement

#### 4.1.1 Volet hébergement

Les orientations du volet hébergement concernent la villégiature privée, l'hébergement commercial et communautaire et l'occupation temporaire.

✓ Villégiature privée

▪ Villégiature regroupée

Orientation 1	Consolidation de la villégiature regroupée sur les sites déjà développés à cette fin en bordure des plans d'eau
Orientation 2	Protection de la bande riveraine sur les sites en bordure des plans d'eau conditionnant ainsi les formes de développement <sup>28</sup> de la villégiature regroupée
Orientation 3	Développement de sites de villégiature regroupée sur des sites riverains ou non dans les secteurs spécifiques

▪ Villégiature dispersée

Orientation 4	Développement de la villégiature dispersée dans les territoires à faible pression récréative (selon le <i>Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public</i> )
---------------	--

<sup>28</sup> Un développement de villégiature regroupée peut prendre une forme linéaire, en îlot ou en grappe tel que décrit dans le Plan régional de développement de la villégiature. Une forme linéaire est habituellement associée à des emplacements le long d'une route parallèle à la rive du plan d'eau. Une forme en îlot ou en grappe épouse davantage la conformité naturelle du site, notamment celle de la topographie. Une route de desserte est alors prévue à partir de la route existante.

✓ Hébergement commercial et communautaire

Orientation 5	Mise en valeur de sites présentant des potentiels de développement
---------------	--

✓ Occupation temporaire (camping temporaire ou de séjour)

Orientation 6	Développement de partenariats permettant le contrôle de l'occupation temporaire sur le territoire public
---------------	--

Ces orientations s'appuient sur les constats et les enjeux établis. Ainsi, la mise en valeur de la villégiature respecte l'enjeu de conservation de la diversité biologique en assurant la protection des milieux aquatiques. Cette protection passe par la consolidation des plans d'eau déjà développés et qui offrent d'autres possibilités en ce sens, tel qu'indiqué au bilan du PRDV<sup>29</sup>. En bordure des plans d'eau, les formes d'aménagement doivent également assurer la protection de la bande riveraine<sup>30</sup>. La villégiature regroupée est également prévue sur des sites non riverains à des lacs dans la zec Casault. Quant à la villégiature dispersée, sa mise en valeur est prévue dans la partie est de la région, au sud de la réserve faunique de Dunière et dans le canton Richard, en conformité avec le Guide de développement de la villégiature.

#### 4.1.2 Volet activités de plein air et de loisirs

Les orientations concernant ces activités sont les suivantes :

Orientation 1	Harmonisation des différentes planifications concernant les activités de plein air et les réseaux de sentiers récréatifs
Orientation 2	Mise en valeur de sites présentant des potentiels de développement d'activités récréatives
Orientation 3	Consolidation des principaux réseaux et développement de nouveaux sentiers récréatifs
Orientation 4	Établissement de critères pour la sélection de projets de développement de sentiers récréatifs

<sup>29</sup> Le bilan du PRDV a servi à déterminer les sites en bordure des plans d'eau qui offrent des potentiels de développement. C'est notamment à partir de la liste de ces plans d'eau et des résultats des études qui sont décrites sommairement pour chacun de ces plans d'eau à l'annexe 6 que les choix de développement ont été effectués.

<sup>30</sup> La mise en valeur de la villégiature par îlots demeure la forme privilégiée pour respecter cette orientation. Cependant, toute autre forme assurant la protection de la bande riveraine pourra aussi être utilisée, sauf dans les cas spécifiés au scénario.

Le constat territorial récréotouristique a permis de déceler certains potentiels liés aux activités de plein air. Ainsi les unités territoriales d'intérêt peuvent faire l'objet d'une mise en valeur par leur intégration aux réseaux de sentiers récréatifs existants ou à développer. La région étant bien pourvue de tels réseaux, une priorité sera accordée à leur consolidation avant que de nouveaux sentiers récréatifs, sauf pour certains types de sentiers dont les axes majeurs ne sont pas complétés. La prolongation des réseaux les plus importants sera orientée selon les axes déterminés au concept.

#### 4.1.3 Volet culture et patrimoine

L'orientation liée à ces activités est la suivante :

Orientation 1	Mise en valeur des sites présentant des potentiels de développement d'activités culturelles et patrimoniales
---------------	--

Cette orientation met l'accent sur la mise en valeur de trois sites retenus dans le constat territorial, soit les sites archéologiques du Témiscouata, le secteur des Portes de l'Enfer et les paroisses fermées dans les années 1970 au sud de Matane. Ces sites présentent de réelles occasions de développement récréotouristique régional.

## 4.2 Concept spatial de développement

Le concept de développement situe le développement récréotouristique sur le territoire selon les orientations énumérées précédemment. La carte 4 illustre les parties de territoire et les axes linéaires privilégiés pour le développement du récréotourisme sur le territoire public. Elle présente les secteurs de planification, les pôles de développement et les grands axes des sentiers. La délimitation de ces éléments tient compte des activités et des structures en place.

### 4.2.1 Secteurs de planification

La détermination des secteurs de planification repose sur la prédominance des activités présentes et sur leur potentiel de mise en valeur. Voici les différentes vocations des secteurs :

- ✓ **Activité faunique** : secteur où l'activité principale et le potentiel concernent le prélèvement ou l'observation d'espèces fauniques.
- ✓ **Activité récréative** : secteur où l'activité principale et le potentiel concernent le plein air et les loisirs.
- ✓ **Activité récréative et faunique** : secteur où coexistent activités et potentiels fauniques et récréatifs.
- ✓ **Villégiature** : secteur où l'activité principale et le potentiel concernent la villégiature sans que des activités récréatives ou culturelles y soient nécessairement associées.

- ✓ **Villégiature à faible pression** : secteur éloigné des zones habitées où l'activité principale concerne la chasse et la pêche. Ces secteurs sont aussi de plus en plus recherchés pour des activités de plein air et de loisirs.
- ✓ **Activité culturelle** : secteur où un potentiel de mise en valeur culturelle a été trouvé.
- ✓ **Activité culturelle et récréative** : secteur d'activité récréative qui présente un potentiel de développement récréatif et culturel.

Le concept spatial indique également les secteurs à faible potentiel récréotouristique, de manière à couvrir l'ensemble du territoire public. Aucune orientation spécifique n'est retenue pour ces secteurs. Dans tous les autres secteurs, par contre, des orientations spécifiques précisent la nature des interventions.

### Secteurs d'activités fauniques

#### Orientations spécifiques

- ✓ Consolidation de la villégiature privée regroupée sur les sites déjà développés.
- ✓ Développement ou consolidation de l'hébergement commercial et communautaire.
- ✓ Mise en valeur des potentiels fauniques.

Ces secteurs correspondent aux réserves fauniques Duchénier et Rimouski et à la zec de Cap-Chat. Le concept intègre la planification et le développement effectués dans ces réserves fauniques dans le but d'harmoniser leurs choix de développement avec ceux du PRDTP.

### Secteurs d'activités récréatives

#### Orientations spécifiques

- ✓ Consolidation de la villégiature privée regroupée sur les sites déjà développés.
- ✓ Développement ou consolidation de l'hébergement commercial et communautaire.
- ✓ Consolidation des activités récréatives existantes.
- ✓ Mise en valeur des potentiels récréatifs encore inexploités.

Ces secteurs correspondent au territoire situé entre l'extrémité sud-est du lac Témiscouata et le Grand lac Squatec, à celui de l'ancien centre éducatif forestier de Parke qui englobe, au sud, une partie du pourtour du lac des Huards, et à celui du parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia. S'y ajoutent une série de petites superficies, souvent en bordure de plans d'eau, sur les territoires dont la gestion est déléguée aux MRC. Parmi ceux-ci, le territoire qui entoure les lacs Bédard et Saint-Jean, dans la MRC des Basques, est retenu pour le développement de l'hébergement commercial ou communautaire et des activités récréatives, mais non pour celui de la villégiature privée.

---

**CARTE 4**  
**CONCEPT RÉCRÉOTOURISTIQUE**

---

## Secteurs d'activités récréatives et fauniques

### Orientations spécifiques

- ✓ Développement ou consolidation de la villégiature privée regroupée (à l'exception de la réserve faunique de Matane et du territoire où le Club de chasse et de pêche Appalaches est propriétaire des droits de chasse et de pêche).
- ✓ Développement ou consolidation de l'hébergement commercial et communautaire.
- ✓ Mise en valeur des potentiels récréatifs et fauniques.

Les territoires de la réserve faunique de Matane et des zec Chapais, Owen, Bas-Saint-Laurent et Casault font partie de ces secteurs. Les organismes responsables de la gestion de la faune y ont manifesté leur intérêt pour la diversification en développant l'offre récréotouristique. Ainsi, la réserve faunique de Matane présente un axe récréotouristique structurant constitué par le SIA, des sites d'observation de la faune et un projet de villégiature haut de gamme destiné aux amateurs d'activités de plein air ou d'écotourisme<sup>31</sup>. Quant aux zecs, les gestionnaires prévoient y diversifier les activités par le développement d'activités récréotouristique lors de la réalisation des plans de développement d'activités récréatives (PDAR).

Ces secteurs englobent également le territoire public à la tête du lac Témiscouata. Bien que situé à l'extérieur d'un territoire faunique structuré, ce territoire se distingue par la présence d'une des plus grandes aires de confinement du cerf de Virginie de la région. Fait également partie de ces secteurs le territoire où le Club de chasse et de pêche Appalaches détient les droits de propriété de la chasse et de la pêche. Bien que les règles du Guide offrent la possibilité d'y développer la villégiature privée, seul l'hébergement commercial ou communautaire y sera autorisé.

## Secteurs de villégiature

### Orientations spécifiques

- ✓ Poursuite du développement de la villégiature privée regroupée.
- ✓ Développement ou consolidation de l'hébergement commercial et communautaire.

Ces secteurs correspondent aux parties de territoire déjà utilisées pour la villégiature et où les activités récréatives sont peu développées, sinon absentes. Ce sont les territoires autour du lac de l'Est, autour des lacs Saint-François, du Dentiste, Rond, du Dos de Cheval, Malfait et Towagodi<sup>32</sup>. La mise en valeur de ces secteurs est donc orientée vers la poursuite de ce type de développement.

---

<sup>31</sup> Notons que, conformément à l'entente sur le développement de la villégiature riveraine et au Guide de développement de la villégiature sur le territoire public, aucun projet de villégiature privée ne peut être réalisé dans une réserve faunique.

<sup>32</sup> Autour du lac Towagodi, aussi connu comme le lac Langis, le concept reconnaît l'utilisation existante, mais le développement ne pourra s'y poursuivre car le lac a moins de 20 hectares.

### **Secteurs de villégiature à faible pression**

#### Orientations spécifiques

- ✓ Consolidation de la villégiature privée regroupée sur les sites déjà développés.
- ✓ Consolidation de la villégiature privée dispersée.

Ce secteur, qui couvre la partie sud de la réserve faunique de Dunière et le canton de Richard, est recherché par les amateurs de chasse et de pêche et, de plus en plus, par des adeptes du plein air et de l'observation de la nature. L'offre de villégiature privée regroupée permettra de compléter le développement existant autour du seul lac faisant partie de ce secteur.

### **Secteur d'activités culturelles**

#### Orientation spécifique

- ✓ Mise en valeur des potentiels récréatifs, culturels et patrimoniaux.

Ce secteur couvre les paroisses qui ont été fermées au sud de Matane. Sa mise en valeur pourrait comprendre l'établissement d'un centre d'interprétation et de circuits patrimoniaux afin de relater un événement marquant de l'histoire des populations du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Ce secteur d'activités culturelles est situé à proximité du SIA, du sentier national de la motoneige, de la Route verte et du projet d'hébergement haut de gamme dans la réserve faunique de Matane.

### **Secteurs d'activités culturelles et récréatives**

#### Orientations spécifiques

- ✓ Développement ou consolidation de l'hébergement commercial et communautaire.
- ✓ Mise en valeur des potentiels récréatifs, culturels et patrimoniaux.

Deux secteurs de mise en valeur à des fins culturelles et récréatives ont été retenus. Le premier comprend les sites archéologiques du Témiscouata. Il serait avantageux d'y associer la mise en valeur au développement du potentiel d'observation de la montagne à Fourneau et de la grotte le Trou des perdus ainsi qu'aux attraits du sentier national et des nombreux lacs et cours d'eau du secteur. Le deuxième secteur est situé aux Portes de l'Enfer, dans la MRC de Rimouski-Neigette. Des activités récréatives et d'interprétation de l'histoire de l'exploitation forestière y étant déjà en place, leur consolidation sera favorisée.



---

#### 4.2.2 *Pôles de développement*

Outre les secteurs de planification et les axes linéaires, le concept propose des pôles de développement d'activités récréatives. Ces pôles sont des parties de territoire dont le pouvoir d'attraction s'étend au moins à toute la région et qui présentent l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :

- ✓ Une importante concentration de villégiature privée à laquelle se greffe un équipement récréatif majeur ou près de laquelle des activités récréatives ou culturelles pourraient être développées.
- ✓ Une concentration d'activités récréatives ou culturelles à laquelle pourrait être associé le développement de la villégiature privée et de l'hébergement commercial et communautaire.

Les orientations spécifiques reliées aux pôles de développement sont les suivantes :

- ✓ Consolidation de la villégiature privée regroupée sur les sites déjà développés.
- ✓ Développement ou consolidation de l'hébergement commercial et communautaire.
- ✓ Mise en valeur des potentiels récréatifs et culturels.

Les pôles de développement ont été classés selon leur rayonnement :

- ✓ **Le niveau 1** comprend les pôles qui exercent une attraction au-delà de la région, soit ceux de Matane, de Témiscouata et du lac Pohénégamook.
- ✓ **Le niveau 2** comprend les pôles dont l'attraction s'exerce sur la clientèle régionale. Ce sont les pôles Ixworth, Whitworth, Saint-Mathieu, des Portes de l'Enfer, du mont Comi et du lac Matapédia.

En plus de ces pôles, le concept reconnaît le parc national du Bic comme un pôle structurant pour la région étant donné l'importance de l'attrait qu'il exerce.

#### 4.2.3 *Axes des sentiers*

Le concept de développement détermine des axes de développement le long des réseaux structurants des sentiers actuels et projetés.

Les orientations spécifiques reliées aux axes de développement sont les suivantes :

- ✓ Consolidation des réseaux de sentiers récréatifs existants.
- ✓ Développement de nouveaux sentiers récréatifs selon des critères spécifiques.

Les axes de développement retenus sont ceux des sentiers de motoquad, de vélo, de randonnée pédestre et de motoneige. Sauf pour les sentiers de motoneige, les prolongements futurs des axes existants sont également indiqués. Ces axes projetés proposent de relier des unités d'intérêt de manière à rendre les réseaux plus attrayants et d'utiliser le territoire public en favorisant la permanence et facilitant l'entretien.

Pour le réseau cyclable, les axes structurants nord-sud sont constitués par le Petit Témis et la Route verte (section vallée de la Matapédia). Dans l'orientation est-ouest, le concept retient la Route verte, section littorale, et propose un axe entre Rimouski et Amqui. Cet axe pourrait relier la ville de Rimouski au territoire des Portes de l'Enfer en longeant la rivière Rimouski, puis se diriger vers le pôle d'activités récréatives du mont Comi. De ce pôle, le corridor pourrait rejoindre le parc régional de Val-d'Irène en passant par le mont Saint-Pierre et se prolonger ensuite jusqu'à la Route verte, section vallée de la Matapédia, parallèle à la route 132 dans ladite vallée.

Les axes structurants du réseau pédestre sont constitués par le Petit Témis, le sentier national et le sentier international des Appalaches. Le concept propose aussi un axe est-ouest entre Rimouski et Amqui, qui pourrait emprunter le même corridor que l'axe du réseau cyclable. Du parc régional de Val-d'Irène, le sentier national pourrait ainsi rejoindre le parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia avant de rallier le SIA.

Les axes de motoquad ont été calqués, dans l'ouest du territoire, sur celui des réseaux du tronçon Monk et, dans l'est, sur ceux des principaux réseaux existants. Pour compléter le réseau et relier la région d'est en ouest, le concept propose un corridor, situé en majeure partie sur le territoire public, qui permettrait la mise en valeur d'un certain nombre d'unités territoriales d'intérêt présentes au centre de la région, dans la partie nord de la zec du Bas-Saint-Laurent.

Quant aux axes des pistes de motoneige, ils correspondent au réseau national actuel. Le concept ne prévoit pas de nouveaux axes puisque ces pistes sont déjà bien développées et structurées.

En ce qui concerne les critères spécifiques pour le développement de nouveaux sentiers, ils seront déterminés en concertation avec les partenaires lors de la mise en œuvre du PRDTP. Ils devront tenir compte des préoccupations exprimées par les partenaires de consultation, notamment celles des zecs en ce qui a trait aux sentiers de motoquad. Le PRDTP encadrera le développement de ce type de sentiers et il en spécifiera les modalités de façon à favoriser la meilleure cohabitation possible des usages sur le territoire.

#### 4.2.4 *Sommaire des orientations spécifiques*

Le tableau 11 résume les orientations spécifiques selon les secteurs.

**TABLEAU 11**  
**ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES DE DÉVELOPPEMENT PAR SECTEUR DE PLANIFICATION<sup>33</sup>**

Secteurs Orientations de développement	Secteur d'activités fauniques	Secteur d'activités récréatives	Secteur d'activités récréatives et fauniques	Secteur de villégiature	Secteur de villégiature à faible pression	Secteur d'activités culturelles	Secteur d'activités culturelles et récréatives	Pôle d'activités récréatives
Villégiature privée regroupée	X <sup>34</sup>	X	X <sup>35</sup>	X	X <sup>36</sup>			X
Villégiature privée dispersée					X			
Hébergement commercial/ communautaire	X	X	X	X		X	X	X
Activités récréatives		X	X				X	X
Sentiers récréatifs	X	X	X	X	X	X	X	X
Activités culturelles						X	X	X

<sup>33</sup> Ce tableau présente les orientations spécifiques de chacun des secteurs de façon à en distinguer les particularités. Il ne s'agit pas d'une grille de compatibilité d'usages. Il s'agit plutôt d'une visualisation schématique des utilisations favorisées dans chacun des secteurs identifiés au concept. Les restrictions et les modalités spécifiques à certaines utilisations sont spécifiées au chapitre suivant (scénario de développement).

<sup>34</sup> Sauf dans le cas des réserves fauniques de Rimouski et de Duchénier où seul l'hébergement commercial et communautaire est possible.

<sup>35</sup> Sauf dans le cas de la réserve faunique de Matane où seul l'hébergement commercial et communautaire est possible et dans le territoire du Club Appalaches.

<sup>36</sup> Autour d'un plan d'eau seulement.

---

## CHAPITRE 5 SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT

Le scénario de développement précise les orientations du concept en déterminant les sites de développement et les règles qui s'appliqueront aux secteurs, aux pôles et aux axes retenus.

### 5.1 Hébergement commercial et communautaire

L'hébergement commercial et communautaire est privilégié dans les pôles et les secteurs dotés d'orientations spécifiques de développement récréotouristique. Le scénario détermine les sites où le développement de ce type d'hébergement sera prioritaire et le plan d'action précise les moyens d'action retenus à cette fin, dont des activités de promotion.

Les sites retenus sont les suivants :

- ✓ Pôle du lac Matapédia (selon le plan directeur du parc régional).
- ✓ Pôle de Témiscouata (selon la planification envisagée par la MRC).

### 5.2 Villégiature privée

Le tableau 12 présente, pour chaque MRC, les sites retenus pour la mise en disponibilité d'emplacements de villégiature privée regroupée. Les lacs à touladi qui font l'objet de modalités particulières y sont spécifiés. Sur les terres publiques intramunicipales dont la gestion a été déléguée aux MRC, celles-ci choisiront les sites à développer en respectant les orientations du PRDTP. Pour faciliter ce choix, et à la demande des MRC, les sites conformes aux orientations sont indiqués dans la dernière colonne du tableau.

Le tableau signale également les périodes d'intervention prévues, soit dans les cinq premières années de mise en œuvre du PRDTP ou dans les cinq années qui suivront, sauf pour les sites localisés sur le territoire délégué pour lesquels chaque MRC programmera ses interventions.

La carte 5 présente la localisation des sites de développement sur le territoire.

**TABLEAU 12**  
**SITES RETENUS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE REGROUPEE<sup>37</sup>**

MRC	0–5 ans	5–10 ans	TPI déléguées
La Matapédia	Matapédia*		Gauthier
	Du Huard		Gauthier 1 <sup>er</sup> (Saint-Pierre)
	Zec Casault (non riverain aux lacs)		
Matane	Aucun site pour la villégiature privée regroupée sur le territoire public non délégué		Malfait Petchedetz
La Mitis	Des Eaux Mortes Grand-Lac-Neigette		Secteur du parc du mont Comi
Rimouski-Neigette	Prime	Du Dépôt	Ferré
	Huron		Petit lac Ferré
	Taché		Noir
			Rimouski
			Petit lac Macpès
Les Basques	Aucun site pour la villégiature privée		
Rivière-du-Loup	Saint-François	Les Sept Lacs (N° 7)	Pouliac
	Du Dentiste (des Roches Sud)	Moreau	Saint-Hubert
Témiscouata	Témiscouata*	Beau*	Dole
	Sload		Long*
	Des Huards		Jerry* (Méruimticook)
	Grand lac Squatec*		Grand lac Squatec* <sup>38</sup>
	Ango*		Baker
	Biencourt		
Kamouraska	De l'Est*		

\* Lac à touladi où s'appliquent des modalités particulières de développement.

<sup>37</sup> Tous les sites retenus correspondent à des lacs, sauf le site identifié dans la zec Casault. Les développements projetés à cet endroit pourraient cependant être riverains à des cours d'eau. Les études sur le terrain permettront de préciser leur emplacement.

<sup>38</sup> Le Grand lac Squatec est localisé en majeure partie sur le territoire public délégué de la MRC de Témiscouata.

---

**CARTE 5**  
**SCÉNARIO RÉCRÉOTOURISTIQUE**

---

### 5.3 Activités de plein air et de loisirs

Le développement des activités de plein air comprendra la mise en valeur des unités territoriales d'intérêt énumérés au constat territorial, tels le mont Saint-Pierre, le mont Longue-Vue, la montagne à Fourneau et les chutes du canton de Varin, par leur rattachement aux réseaux de sentiers récréatifs existants ou à développer.

Les sentiers récréatifs devront être consolidés par l'ajout d'équipements connexes tels des refuges et des postes d'observation. Le développement de nouveaux sentiers devra suivre les axes projetés au concept. Un relevé de l'état actuel des réseaux devra cependant être réalisé pour en planifier la consolidation et le développement, particulièrement pour les sentiers à portée locale et pour ceux dont les données sont incomplètes, comme les sentiers de motoquad et de ski de fond.

### 5.4 Activités culturelles et patrimoniales

Lorsque les intervenants du milieu en feront la proposition, les secteurs de mise en valeur à des fins patrimoniales feront l'objet d'analyses auxquelles le ministère de la Culture et des Communications pourrait contribuer. Une fois les concepts établis, des activités de promotion viseront à faire connaître et à concrétiser les projets de mise en valeur. Entre-temps, l'émission de droits fonciers dans ces secteurs de développement sera conditionnée par les potentiels qu'ils recèlent.

### 5.5 Pôles de développement

Les pôles de développement d'activités récréatives à consolider sont les suivants : Matane, lac Témiscouata, Ixworth, lac Pohénégamook, Whitworth, Saint-Mathieu, les Portes de l'Enfer, mont Comi et lac Matapédia. Deux d'entre eux, les pôles du lac Matapédia et du lac Témiscouata, pourront faire l'objet de promotion afin d'associer des promoteurs à leur mise en valeur.

La carte 5, qui montre la localisation des sites et des secteurs de développement, illustre également les sentiers récréatifs qui correspondent aux axes de développement du concept.

### 5.6 Modalités d'aménagement et de développement

Les développements et aménagements récréotouristiques s'effectueront en conformité avec les règles énoncées dans les points qui suivent. Ces règles, spécifiques au Bas-Saint-Laurent, ont été établies par la Table régionale de concertation. Elles ne sont pas comprises dans le Guide de développement de la villégiature auquel tout développement devra également se conformer. L'annexe 6 présente les principales règles du Guide et celles qui s'appliquent particulièrement au contexte de la région, compte tenu de ses orientations de développement.

Les droits fonciers appropriés seront émis pour les projets conformes aux orientations et aux règles de développement du PRDTP.

### 5.6.1 *Les formes de développement*

Conformément à l'orientation établie au concept, le développement de la villégiature privée regroupée devra assurer la protection de la bande riveraine. La forme de développement privilégiée sera donc celle qui a été mise au point lors du PRDV, soit par îlots ou par grappes. L'expérience a en effet démontré que cette forme favorise la protection des rives et des capacités lacustres des plans d'eau en réduisant les interventions qui accélèrent l'érosion des berges et en diminuant les impacts directs sur le milieu lacustre. Cette façon de procéder implique le maintien d'une aire non développée entre les îlots d'emplacements et les rives des plans d'eau. Cette aire, de largeur variable selon la forme et la localisation des îlots et des grappes, pourra contenir des accès publics à l'eau ou des équipements de loisirs ou de services auxquels les villégiateurs auront accès.

Cependant, ce type de développement, qui entraîne l'obligation de construire des voies de desserte, offre rarement des accès visuels au lac attrayants pour les villégiateurs. C'est pourquoi le PRDTP prévoit que d'autres formes de développement seront possibles autour des plans d'eau, à l'exception des lacs à touladi, en autant qu'elles assurent la protection de la bande riveraine et y limitent les ouvertures. Les plans d'aménagement et les modalités de développement devront donc prévoir des mesures spécifiques à cette fin.

### 5.6.2 *L'évaluation des potentiels archéologiques dans les projets majeurs*

En plus des études d'aménagement applicables à tous les sites de développement, les projets majeurs doivent inclure une évaluation par un archéologue professionnel du potentiel archéologique et historique du territoire visé. Cette étude permet d'analyser les données disponibles et de recommander ou non une évaluation archéologique du terrain. Cette évaluation peut conduire à des fouilles archéologiques afin de préserver les ressources et de les intégrer éventuellement à l'aménagement du site au bénéfice des villégiateurs et des visiteurs.

### 5.6.3 *Les normes spécifiques des lacs à touladi*

Les lacs à touladi constituant des habitats pour cette espèce, l'entente MRN-Société de la faune et des parcs du Québec sur le développement de la villégiature riveraine prévoit que celle-ci sera dirigée vers d'autres plans d'eau. Les lacs à touladi ont toutefois de grandes superficies et présentent des attraits indéniables pour le développement récréotouristique. Le PRDTP prévoit donc un développement possible autour de cinq lacs à touladi sur les terres publiques sous la gestion du Ministère à condition d'y appliquer des règles spécifiques de protection de la qualité de l'eau, pour éviter notamment l'augmentation du taux de phosphore de ces lacs. Les lacs à touladi des territoires dont la gestion est déléguée aux MRC pourront aussi faire l'objet de développement aux mêmes conditions.



---

Les règles spécifiques à ces lacs sont les suivantes :

- ✓ Le développement de la villégiature privée devra se faire par îlots ou par grappes.
- ✓ Les systèmes d'épuration des eaux usées devront être conçus ou situés de façon à éviter l'écoulement du phosphore dans le lac.
- ✓ Les mesures de protection des plans d'eau devront être soumises, entre autres, au MRNFP (Faune Québec) et au ministère de l'Environnement.

Pour les plans d'eau dont le principal usage est la villégiature, le modèle théorique de calcul du phosphore de Faune Québec pourrait être utilisé afin de déterminer le nombre de chalets autorisés dans le couloir riverain de 300 mètres, conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Ces règles spécifiques pouvant se révéler très contraignantes, des mécanismes de soutien aux promoteurs seront instaurés afin de réduire les entraves au développement. La définition et la mise en place de ces mécanismes sont prévues au plan d'action.

#### **5.6.4 *Les normes spécifiques au développement des sentiers***

L'orientation centrale du MRNFP vise à favoriser, de concert avec les partenaires, le développement de sentiers récréatifs sur le territoire public. Ce développement doit s'inscrire dans une vision intégrée de l'utilisation du territoire, répondre aux besoins des collectivités, respecter l'environnement et appuyer le développement économique local et régional.

Les réseaux de sentiers récréatifs devront être consolidés et le développement de nouveaux sentiers devra suivre les axes projetés du concept. Rappelons qu'un relevé de l'état actuel des réseaux devra cependant être réalisé afin de préciser le type de consolidation ou de développement souhaitable. Les normes seront établies lors de l'élaboration des critères d'analyse du développement des réseaux prévue au plan d'action.

#### **5.6.5 *L'encadrement visuel***

Afin de préserver l'encadrement visuel autour de certaines unités territoriales, les modalités prévues au Règlement des normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) s'y appliqueront. À ces modalités s'ajoute la définition suivante de l'encadrement visuel à respecter : les paysages visibles à partir de la médiane du plan d'eau, sur une distance calculée à partir de la rive du plan d'eau jusqu'à 1,5 kilomètre; les paysages visibles à partir des zones aménageables autour des plans d'eau, jusqu'à une distance de 1,5 kilomètre (voir figures 1 et 2).

La lisière boisée prévue au RNI continue de s'appliquer. L'analyse de visibilité est réalisée en considérant une bande à protéger de 60 mètres autour du plan d'eau. Là où le paysage visible est contigu au plan d'eau, la lisière boisée à conserver est de 20 mètres.

Dans les zones aménageables, aucune récolte de matière ligneuse n'est permise.

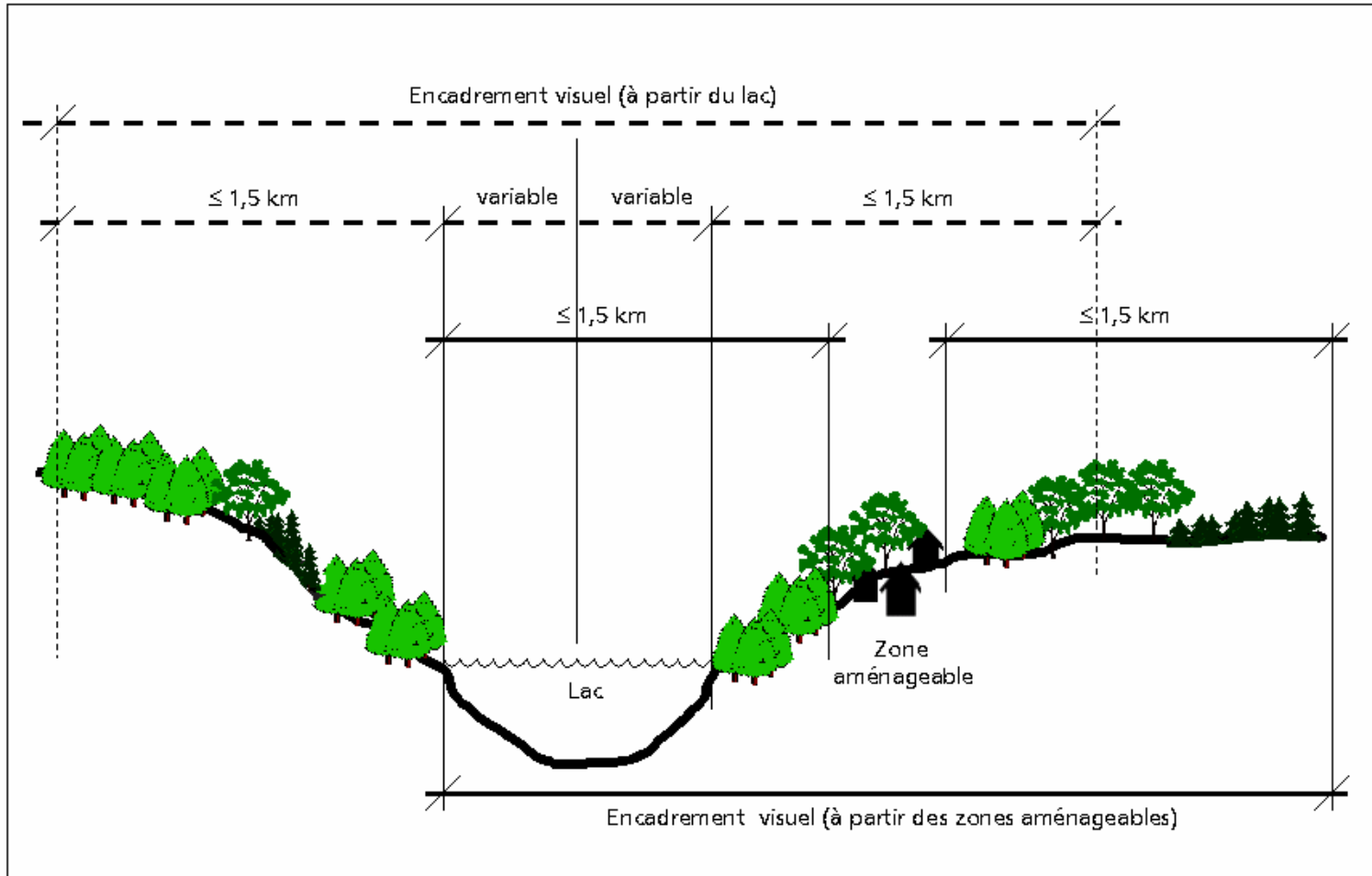
L'ensemble de ces modalités s'appliquent aux plans d'eau suivants <sup>39</sup> : Matapédia\*, Casault-Causapscal\*, des Huit Milles\*, Taché\*, Saint-François\*, Témiscouata\*, Grand lac Squatec\*, de l'Est\*, Pohénégamook\*, du Huard, Grand-Lac-Neigette, Prime, Huron, du Dentiste (des Roches Sud), Sload, des Huards, Ango, des Eaux Mortes, du Dépôt, les Sept Lacs N° 7, Moreau et Beau.

Comme le prévoit le plan d'action, les modalités d'encadrement visuel sur d'autres sites seront déterminées au cours de la mise en œuvre du PRDTP. Dans certains cas, leurs incidences pourront être évaluées afin de déterminer s'il y a lieu d'ajouter d'autres sites de développement récréotouristique.

---

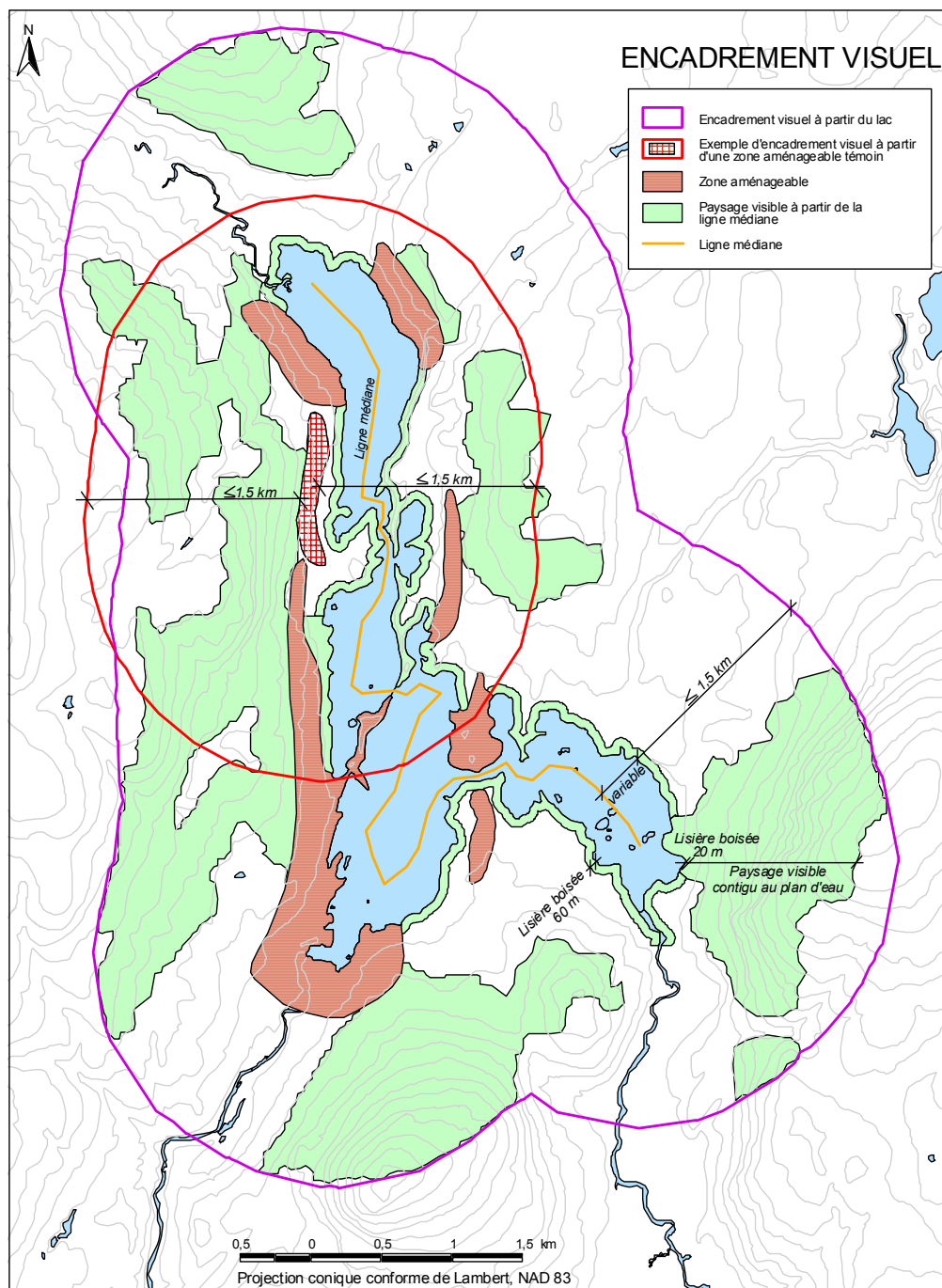
<sup>39</sup> Cette liste regroupe les plans d'eau reconnus à fort potentiel récréotouristique par un comité de travail du PRDV (ces lacs sont marqués d'un astérisque) et les lacs retenus pour du développement au scénario du PRDTP, dont plusieurs correspondent aux lacs à fort potentiel.

FIGURE 1  
ENCADREMENT VISUEL — COUPE



Encadrement visuel applicable en sus du Règlement sur les normes d'intervention dans les Forêts du domaine de l'État

FIGURE 2  
ENCADREMENT VISUEL – PLAN



## CHAPITRE 6 PLAN D'ACTION

Le plan d'action a pour objectif de concrétiser les différents éléments du concept et du scénario de développement. À partir des orientations de développement et des résultats attendus, il présente les moyens d'action retenus, la liste des principaux partenaires associés à leur mise en œuvre et l'échéancier de réalisation. La mise en œuvre du plan d'action s'effectue en fonction des disponibilités financières du Ministère et de celles des partenaires.

Les trois premiers tableaux concernent le volet hébergement : le tableau 13 présente les résultats attendus, détaille les actions, les échéances et le partage des responsabilités, le 14 donne la programmation des développements de la villégiature privée par MRC et le tableau 15 présente les interventions par année pour les mises en disponibilité projetées. Enfin, les tableaux 16 et 17 présentent les actions et les résultats attendus des volets plein air et loisirs et culture et patrimoine.

**TABLEAU 13  
PLAN D'ACTION – VOLET HÉBERGEMENT**

Résultats attendus	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier	Responsables
Mise en disponibilité d'emplacements de villégiature privée regroupée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude des plans d'eau prévus au scénario de développement</li> <li>• Calcul théorique à réaliser sur les lacs à touladi dont l'usage est la villégiature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de plans d'eau étudiés</li> <li>• Nombre d'emplacements offerts et loués</li> <li>• Retombées économiques (investissement en capital, achat de biens/services dans le milieu)</li> </ul>	MRC/Municipalités/MRNFP (Faune Québec)/MENV	2003-2008	<p>MRNFP (Territoire et Parcs)</p> <p>MRNFP (Faune Québec)</p>
Mise en disponibilité d'emplacements de villégiature privée dispersée	Étude et sélection des emplacements compris dans le secteur affecté à cette fin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'emplacements étudiés, offerts et loués</li> <li>• Retombées économiques (investissement en capital, achat de biens/services dans le milieu)</li> </ul>	MRC Matane/MRC La Matapédia	2003-2008	MRNFP (Territoire et Parcs)

**TABLEAU 13 (SUITE)  
PLAN D'ACTION – VOLET HÉBERGEMENT**

Résultats attendus	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier	Responsables
Sélection de sites pour le développement de l'hébergement commercial et communautaire	Analyse des pôles d'activités récréatives du lac Matapédia et du lac Témiscouata	Nombre de sites et capacité d'accueil	MRC La Matapédia/ MRC Témiscouata	2004	MRNFP (Territoire et Parcs)
Promotion des sites retenus pour le développement de l'hébergement commercial et communautaire	Activités de promotion	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Document de prospection d'investisseurs</li> <li>▪ Retombées économiques (achalandage touristique, investissement en capital)</li> <li>▪ Emplois créés</li> </ul>	MRC La Matapédia/ MRC Témiscouata/ ATR/CLD	2004-2008	MRNFP (Territoire et Parcs)
Mécanisme de soutien pour le développement sur les lacs à touladi	Définition et mise en place de méthodes d'accompagnement des promoteurs		MRNFP (Faune Québec)/MENV	2004-2008	MRNFP (Territoire et Parcs)
Contrôle de l'occupation temporaire sur certaines parties du territoire	Développement de partenariat	Nombre d'ententes	MRC/MRNFP (Faune Québec)/MENV	2004-2008	MRNFP (Territoire et Parcs)
Orientations régionales sur les abris sommaires	Définition des orientations régionales	Nombre de secteurs de développements étudiés	Table régionale de concertation du PRDTP	2004-2008	MRNFP (Territoire et Parcs)

**TABLEAU 14  
PROGRAMMATION DES ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT**

Programmation (année)	Villégiature privée regroupée Sites	MRC	Villégiature privée dispersée Secteurs
An 1 (2003-2004)	Des Eaux Mortes Sload Prime	La Mitis Témiscouata Rimouski-Neigette	
An 2 (2004-2005)	Matapédia* (T) Taché Grand-Lac-Neigette Des Huards	La Matapédia Rimouski-Neigette La Mitis Témiscouata	MRC La Matapédia MRC Matane
An 3 (2005-2006)	Zec Casault (extrariverain) Huron Saint-François	La Matapédia Rimouski-Neigette Rivière-du-Loup	
An 4 (2006-2007)	De l'Est (T) Du Dentiste (des Roches Sud)	Kamouraska Rivière-du-Loup	MRC La Matapédia
An 5 (2007-2008)	Du Huard Témiscouata (T) (incluant la tête du lac) Grand lac Squatec (T) Ango (T)	La Matapédia Témiscouata Témiscouata Témiscouata	

(T) Lac à touladi

\* À réaliser selon le plan directeur du parc régional



**TABLEAU 15**  
**PROGRAMME D'INTERVENTION QUINQUENNAL – MISE EN DISPONIBILITÉ DE 150 EMPLACEMENTS**

Sites ou secteurs de développement	Année et nature de l'intervention				
	An 1 2003 – 2004	An 2 2004 – 2005	An 3 2005 – 2006	An 4 2006 – 2007	An 5 2007 – 2008
Matapédia (T)		■ ● → *			
Des Eaux Mortes	■ ●	→			
Sload	■ ●	→			
Prime	■ ●	→			
MRC La Matapédia	□ ⇨			□ ⇨	
Taché		■ ●	→		
Grand-Lac-Neigette		■ ●	→		
Des Huards		■ ●	→		
MRC Matane		□ ⇨			
Zec Casault			■ ●	→	→
Huron			■ ●	→	
Saint-François			■ ●	→	
De l'Est (T)				■ ●	→
Du Dentiste (des Roches Sud)				■ ●	→
Du Huard					■ ●
Témiscouata (T) (incluant la tête du lac)					■ ●
Grand lac Squatec (T)					■ ●
Ango (T)					■ ●

**Villégiature privée regroupée**

- Étude de terrain, zonage du couloir riverain et esquisse d'aménagement
- Consultation des partenaires
- Mise en disponibilité

\* : Selon le plan directeur du parc régional.

**Villégiature privée dispersée**

- Étude de terrain
- ⇨ Mise en disponibilité

**TABLEAU 16**  
**PLAN D'ACTION – VOLET ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS**

Résultats attendus	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier	Responsable
Inventaire complet des réseaux de sentiers	Réalisation d'un relevé des sentiers	Cartographie des réseaux de sentiers récréatifs	Table régionale de concertation	2004-2005	MRNFP (Territoire et Parcs)
Planification du développement des réseaux de sentiers récréatifs	Établissement de critères pour la consolidation et le développement de sentiers, incluant le développement de partenariats et l'identification des partenaires	Grille d'analyse des projets de sentiers récréatifs	Table régionale de concertation	2004-2005	MRNFP (Territoire et Parcs)

**TABLEAU 17**  
**PLAN D'ACTION – VOLET CULTURE ET PATRIMOINE**

Résultats attendus	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier	Responsables
Sélection de sites pour la mise en valeur des éléments culturels	Étude des trois potentiels retenus : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur des anciennes paroisses</li> <li>• Les Portes de l'Enfer</li> <li>• Sites archéologiques du Témiscouata</li> </ul>	Concept de mise en valeur	MCC/MRNFP (Territoire et Parcs)	2004-2005	MRC et intervenants du milieu
Promotion et mise en valeur des concepts	Activités de promotion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retombées économiques (achalandage touristique, investissement en capital)</li> <li>• Emplois créés</li> </ul>	MCC/ATR/CLD/MRNFP (Territoire et Parcs)	2004-2008	MRC et intervenants du milieu
Protection des paysages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement de critères pour la protection des paysages</li> <li>• Identification de sites à protéger et des modalités qui s'y appliqueront : corridor routier, route d'accès à certains sites, autres lacs, sentiers, etc.</li> <li>• Évaluation des incidences sur la protection visuelle de certains plans d'eau sur d'autres activités</li> </ul>	Modalités d'intervention dans les secteurs de paysages à protéger	Table régionale de concertation	2004-2005	MRNFP (Territoire et Parcs)

---

## Sommaire

### **Plan régional de développement du territoire public du Bas-Saint-Laurent**

Le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) du Bas-Saint-Laurent – Section récréotourisme a été élaboré en concertation avec des partenaires issus de ministères et d’organismes publics et des municipalités régionales de comté (MRC). Le PRDTP est un outil de mise en valeur des terres du domaine de l’État dont l’objectif est le développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Il vise à déterminer où, quand et comment il est possible d’octroyer des droits fonciers en vue d’une utilisation concertée du territoire public.

Il a fait l’objet de consultations auprès de différents organismes qui ont été appelés à donner leurs points de vue sur l’aménagement et le développement du territoire public. Ces consultations ont été effectuées aux deux étapes clés du constat récréotouristique et de la proposition préliminaire du plan (cette dernière consultation s’est tenue en février 2003). La proposition préliminaire a été révisée en fonction des avis reçus et la Table régionale de concertation a arrêté ses choix dans la version définitive. Le PRDTP est accompagné d’un plan d’action pour les cinq prochaines années.

### **Choix de développement basés sur des enjeux**

Du constat récréotouristique et de son analyse ont découlé des enjeux de développement et des résultats attendus. Ces éléments, identifiés par la Table régionale de concertation, ont permis de traduire les besoins, les attentes et les préoccupations des partenaires. Des enjeux ont émané les orientations qui ont conditionné le concept de développement récréotouristique régional, les choix des sites à développer, les modalités et les priorités de développement.

### **Enjeu 1 : Conservation de la diversité biologique**

Cet enjeu d’ordre environnemental concerne la protection et la conservation des espèces floristiques menacées ou susceptibles de l’être, des espèces fauniques et des milieux fragiles tels les milieux aquatiques, les milieux humides et lacs à touladi et à omble chevalier. Il implique l’augmentation de la superficie des aires protégées (écosystèmes forestiers exceptionnels, réserves écologiques et habitats fauniques désignés) comme le propose la stratégie du gouvernement québécois, et la protection de la superficie boisée dans les bassins versants.

---

## Enjeu 2 : Accès au territoire public à des fins récréotouristiques

Cet enjeu d'ordre social concerne notamment l'offre d'activités récréatives et culturelles et la présence d'infrastructures de qualité tels des accès publics aux plans d'eau, des belvédères, des sentiers divers, des postes d'accueil et différentes formes d'hébergement. Cet accès renforcera le sentiment d'appartenance de la population locale, contribuera à son maintien dans son milieu et améliorera le positionnement touristique de la région par l'ajout de nouvelles clientèles.

## Enjeu 3 : Mise en valeur des potentiels récréotouristiques

Cet enjeu d'ordre économique implique la consolidation des potentiels déjà exploités et la détermination de secteurs présentant des potentiels de développement pour l'hébergement, les activités de plein air et les activités culturelles. Les investissements ainsi générés consolideront les emplois existants, permettront la création de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois et positionneront la région comme une destination récréotouristique de plus en plus reconnue.

## Enjeu 4 : Protection des paysages et mise en valeur des ressources culturelles

Cet enjeu d'ordre culturel implique une plus grande sensibilisation des populations aux différentes particularités de la région en matière d'histoire, de culture et de patrimoine. La protection des paysages et la mise en valeur des ressources culturelles favoriseront l'accès aux milieux récréotouristiques du territoire public de la région et le maintien de leur qualité.

## Enjeu 5 : Développement d'une vision régionale commune

Cet enjeu d'ordre administratif concerne la compréhension de l'utilisation du territoire public chez les gestionnaires gouvernementaux et les partenaires. Une vision commune favorisera une meilleure harmonisation entre les différentes planifications de développement. Par exemple, les modalités de protection des paysages pourront être élaborées autour des sites récréotouristiques et les axes de développement retenus pour les sentiers orienteront les choix des organismes qui œuvrent actuellement à leur développement.

## Des orientations de développement spécifiques à chaque volet

### ♦ *Volet hébergement*

Les orientations, établies en tenant compte des enjeux, s'appuient tout d'abord sur la **consolidation des plans d'eau déjà développés** et qui offrent d'autres possibilités de développement. Pour la mise en valeur du territoire public en bordure des plans d'eau, les formes de développement doivent également assurer la **protection de la bande riveraine**.

---

En plus de la consolidation des plans d'eau, **la villégiature regroupée est prévue sur des sites non riverains** sur le territoire correspondant à celui de la Zec Casault.

**La villégiature privée dispersée** est prévue dans la partie est de la région, au sud de la réserve faunique de Dunière et dans le canton Richard, en conformité avec le Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public.

L'occupation temporaire, c'est-à-dire le camping temporaire, devra aussi être mieux contrôlée sur le territoire public.

**L'hébergement commercial est favorisé dans tous les secteurs de planification** et le PRDTP prévoit la mise en valeur de deux sites spécifiques : au lac Témiscouata, autour du développement envisagé pour la mise en valeur du site archéologique, et dans le parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia.

### **Moyens d'action**

- ✓ Mise en disponibilité d'emplacements de villégiature regroupée sur 16 lacs dont les lacs des Eaux Mortes, Sload et Prime au printemps 2004.
- ✓ Mise en disponibilité d'emplacements de villégiature privée dispersée dans le secteur de Matane en 2004 et dans le secteur de La Matapédia en 2006.
- ✓ Développement de partenariats pour le contrôle de l'occupation temporaire.
- ✓ Analyse des sites et développement d'activités de promotion des pôles des lacs Matapédia et Témiscouata, en collaboration avec les partenaires.
- ✓ Définition et mise en place de mécanismes pour le développement sur les lacs à touladi.

### ◆ **Volet plein air**

La région est bien pourvue de réseaux de sentiers récréatifs. Dans cette perspective, les priorités d'intervention passent tout d'abord par la *consolidation des réseaux existants* avant le développement de nouveaux sentiers récréatifs, sauf pour certains types de sentiers dont les axes majeurs ne sont pas complétés.

Les axes de développement retenus sont ceux des sentiers de motoquad, de vélo, de randonnée pédestre et de motoneige. Sauf pour les sentiers de motoneige, les prolongements futurs des axes existants sont également indiqués. Ces axes projetés proposent de relier des unités d'intérêt de manière à rendre les réseaux plus attrayants et à en favoriser la permanence et l'entretien.

### **Moyens d'action**

- ✓ Inventaire complet des réseaux de sentiers existants (2004-2005).
- ✓ Établissement de critères pour la consolidation et le développement de sentiers en tenant compte des préoccupations exprimées par les partenaires (2004-2005).

---

#### ◆ *Volet culture et patrimoine*

L'orientation concernant le domaine culturel met l'accent sur la mise en valeur de trois potentiels établis au constat territorial. Ces secteurs présentent de réelles occasions de développement récréotouristique régional.

Le premier secteur est celui des sites archéologiques du Témiscouata dont la richesse permettrait l'interprétation de différentes périodes de la préhistoire. Il serait avantageux d'y associer la mise en valeur du potentiel d'observation de la montagne à Fourneau et de la grotte le Trou des perdus ainsi que des attraits du sentier national et des nombreux lacs et cours d'eau du secteur. Le deuxième secteur est celui des Portes de l'Enfer, dans la MRC de Rimouski-Neigette. Des activités récréatives et d'interprétation de l'histoire de l'exploitation forestière y étant déjà en place, leur consolidation sera favorisée. Le troisième secteur couvre les paroisses qui ont été fermées dans les années 1970 au sud de Matane et où des traces de l'occupation demeurent : ancienne route du village, cimetière, fondation de l'église, etc. Sa mise en valeur pourrait comprendre l'établissement d'un centre d'interprétation et de circuits patrimoniaux afin de relater un événement marquant de l'histoire des populations du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Ce secteur d'activités culturelles est situé à proximité du sentier international des Appalaches, du sentier national de la motoneige, de la Route verte et du projet d'hébergement haut de gamme dans la réserve faunique de Matane.

Enfin, dans une perspective de conservation et de protection du patrimoine naturel et culturel, la protection des paysages est aussi un objectif spécifique lié à l'enjeu d'ordre culturel.

#### **Moyens d'action**

- ✓ Mise en valeur des trois sites retenus.
- ✓ Application des modalités d'encadrement visuel définies autour de 22 lacs présentant un fort potentiel récréotouristique ou sur lesquels des développements sont projetés.
- ✓ Identification de sites et détermination de modalités de protection de paysages autres que ceux déjà spécifiés au PRDTP.

#### **Suivi du plan d'action**

La Table régionale de concertation poursuivra ses travaux au cours de la mise en œuvre du PRDTP. Un bilan annuel du plan d'action sera réalisé.

---

## Annexes

---



## Annexe 1 : Liste des partenaires de concertation du PRDTP

Organismes	Représentants
MRNFP (Territoire et Parcs) ***	Danick Boulay André Lemieux Cécile Poirier
MRNFP (Forêt Québec)	Donat Langlois
MRNFP (Faune Québec)	Nelson Fournier Alain Lachapelle *
Ministère de l'Environnement	Julien Lévesque Robin Harrisson *
Ministère de la Culture et des Communications	Euchariste Morin
MRC Kamouraska	Yvan Migneault * Nathalie Brochu
MRC Témiscouata	Nicolas Gagnon Robert Giguère *
MRC Rivière-du-Loup	Stéphanie Beaudoin Raymond Duval * Jacques M. Michaud *
MRC Les Basques	Benoît Rheault André Leblond *
MRC Rimouski-Neigette	Pierre Désy
MRC La Mitis	Gaston Gaudreau * Louis-François Gauthier ** Paul Gingras * Marcel Moreau *
MRC La Matapédia	Bertin Denis Gilles Boulianne Serge Malenfant *
MRC Matane	Nathalie Saucier Louis-François Gauthier ** Geneviève Constancis *

\* Représentant ayant participé à quelques rencontres. Parmi eux se trouvent notamment les ingénieurs forestiers responsables de la gestion des terres publiques intramunicipales déléguées.

\*\* A représenté la MRC de La Mitis au début du processus et, par la suite, la MRC de Matane.

\*\*\* Responsable de l'élaboration du PRDTP.

---

## Annexe 2 : Liste des partenaires experts du PRDTP

Organismes	Représentants
MDERR – Volet Tourisme Québec	Christian Tardif
ATR du Bas-Saint-Laurent	Pierre Laplante

### Annexe 3 : Liste des partenaires de consultation du PRDTP

Organismes
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Ministère des Transports
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs : Secteur des mines, Secteur des forêts ainsi que Secteur de l'énergie et des changements climatiques
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche – Volet Tourisme Québec – Industrie et Commerce
Hydro-Québec
Parc du Bic
Réserve faunique Duchénier, Le Territoire populaire Chénier inc.
Réserve faunique de Rimouski
Réserve faunique de Matane
Réserve faunique de Dunière
Réserve faunique des Rivières-Matapédia-et-Patapédia, Corporation des Rivières-Matapédia-et-Patapédia
Le Regroupement des gestionnaires de zecs de pêche au saumon du Québec
Zec de la Rivière-Mitis, Corporation de gestion de la pêche sportive de la Rivière-Mitis inc.
Zec de la Rivière-Rimouski, Association des pêcheurs sportifs de saumons de la Rivière-Rimouski inc.
Zec de la Rivière-Matane, Société de gestion de la Rivière-Matane inc.
Le Regroupement des gestionnaires de zecs 01
Zec du Bas-Saint-Laurent, La Société de gestion des ressources du Bas-Saint-Laurent inc.
Zec Casault, Corporation d'exploitation des ressources fauniques de la Vallée de la Matapédia (CERF)
Zec Chapais, Société de gestion de la faune Kamouraska inc.
Zec Owen, Fédération de chasse et pêche Owen inc.
Fédération québécoise de la faune (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine)
La communauté des Malécites de Viger
Regroupement des locataires des terres publiques du Québec inc.
Groupe Faune

---

## **Annexe 4 : Caractéristiques des sites potentiels de développement de la villégiature**

Cette annexe présente la liste des plans d'eau sur lesquels la villégiature pourrait être envisagée. Les caractéristiques de chacun y sont présentées sommairement ainsi que les résultats des études réalisées lors de la mise en œuvre du PRDV.

La dernière colonne indique les lacs sur lesquels le choix des développements peut se faire compte tenu des potentiels décelés et des balises contenues dans le Guide de développement de la villégiature sur le territoire public et l'entente MRN-Société de la faune et des parcs du Québec sur le développement de la villégiature riveraine. Les choix retenus au scénario ont été finalisés à partir de cette liste et en tenant compte des orientations et des enjeux ainsi que des préoccupations exprimées par les partenaires.

## Annexe 5 : Caractéristiques des sites potentiels de développement de la villégiature privée regroupée

MRC La Matapédia								
Sites (lacs) potentiels de développement	Superficie (hectares)	Occupation actuelle (nombre) (territoire public)	Site retenu au PRDV	Localisation en TPI délégué	Encadrement visuel	Faible % de territoire public	Remarques	PRDTP Choix possibles
Arthur	26	0		X			Non prioritaire pour la MRC (PRDV)	
Gauthier	26	2	X	X			Mise en disponibilité : aucune location	
Gauthier 1 <sup>er</sup>	21	6	X	X			Mise en disponibilité : aucune location	
Matapédia	3 807	22		en partie	X		Lac à touladi	X
Du Huard	60	4					Non prioritaire pour la MRC (PRDV)	X
Casault	407	40			X			X
Causapscal	83	3			X			X
Frenette	28	1						X
Des Huit Milles	135	40			X			X

**Annexe 5 : Caractéristiques des sites potentiels de développement de la villégiature privée regroupée (suite)**

MRC Matane								
Sites (lacs) potentiels de développement	Superficie (hectares)	Occupation présente (territoire public)	Site retenu au PRDV	Localisation en TPI délégué	Encadrement visuel	Faible % de territoire public	Remarques	PRDTP Choix possibles
Malfait	36	13	X	X			Mise en disponibilité : aucune location	
Petchedetz	60	1	X	X			Sans potentiel (aucune zone aménageable)	
Towago	73	3	X	en partie			Potentiel pour l'hébergement commercial et communautaire sur la partie non déléguée	
Du Portage	148	0					Localisé sur le domaine privé	

## Annexe 5 : Caractéristiques des sites potentiels de développement de la villégiature privée regroupée (suite)

MRC La Mitis								
Sites (lacs) potentiels de développement	Superficie (hectares)	Occupation présente (territoire public)	Site retenu au PRDV	Localisation en TPI délégué	Encadrement visuel	Faible % de territoire public	Remarques	PRDTP Possibilités
Du Castor	65	12					Peu d'intérêt pour la MRC et la zec (PRDV)	X
Des Chasseurs	243	16			à étudier		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu d'intérêt pour la zec (PRDV)</li> <li>• Lac à touladi</li> </ul>	X
Des Eaux Mortes	360	13 + 24	X		à étudier		Mise en disponibilité et location	X
Du Gros Ruisseau	26	1	X				Étude non réalisée	
Long	65	1	X				Sans potentiel (aucune zone aménageable)	
Metsébagot	21	0						
Mistigouèche	596	21			à étudier		Lac à touladi	X
Montagnais	67	0	X				Sans potentiel (aucune zone aménageable)	
Grand-Lac-Neigette	111	15	X		à étudier		Étude non réalisée	X
Petit lac Neigette	67	4	X				Étude à finaliser	X
Ouellet	47	1	X				Étude non réalisée	X

## Annexe 5 : Caractéristiques des sites potentiels de développement de la villégiature privée regroupée (suite)

MRC Rimouski-Neigette								
Sites (lacs) potentiels de développement	Superficie (hectares)	Occupation présente (territoire public)	Site retenu au PRDV	Localisation en TPI délégué	Encadrement visuel	Faible % de territoire public	Remarques	PRDTP Choix possibles
De l'Ouest	28	0						
Patapédia	98	2	X				Étude non réalisée	X
Pitouche	23	6						
Du Sommet	41	1	X				Étude non réalisée	X
Grand lac Macpès	319	2	X	en partie			Partie aménageable en TPI délégué	
Rimouski	28	0		X				
Noir	104	0	X	X			Étude non réalisée	
Petit lac Macpès	124	5		X		X		
Ferré	119	40	X	X			Étude non réalisée	
Petit lac Ferré	44	38		X		X		
Chic-Chocs	62	2	X				Sans potentiel (aucune zone aménageable)	
Chicdos	31	0		en partie				
Dépôt	41	3	X				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix des partenaires</li> <li>• Coût d'accessibilité à évaluer</li> </ul>	X
Flynn	26	0						



## Annexe 5 : Caractéristiques des sites potentiels de développement de la villégiature privée regroupée (suite)

MRC Rimouski-Neigette (suite)								
Sites (lacs) potentiels de développement	Superficie (hectares)	Occupation présente (territoire public)	Site retenu au PRDV	Localisation en TPI délégué	Encadrement visuel	Faible % de territoire public	Remarques	PRDTP Choix possibles
Huron	293	13	X		à étudier		Étude non réalisée	X
Prime	98	8	X		à étudier		Étude non réalisée	X
Lunettes	75	2		en partie				
Pierre	21	4	X				Sans potentiel (aucune zone aménageable)	
Taché	199	13	X		X		Étude à finaliser	X

## Annexe 5 : Caractéristiques des sites potentiels de développement de la villégiature privée regroupée (suite)

MRC Les Basques								
Sites (lacs) potentiels de développement	Superficie (hectares)	Occupation présente (Territoire public)	Site retenu au PRDV	Localisation en TPI délégué	Encadrement visuel	Faible % de territoire public	Remarques	PRDTP Choix possibles
Bédard	21	12		X				
Bellavance (Nemdingam)	34	0						X
Saint-Jean	166	30	X	X			Au PRDV, pour hébergement commercial et communautaire seulement	
Boisbouscache	75	1	X					
Des Îles	54	0	X					
Rimouski	28	0	X					
Long	28	0	X					
Neigette	36	0	X					
À la Truite	28	0	X					

## Annexe 5 : Caractéristiques des sites potentiels de développement de la villégiature privée regroupée (suite)

MRC Rivière-du-Loup								
Sites (lacs) potentiels de développement	Superficie (hectares)	Occupation présente (territoire public)	Site retenu au PRDV	Localisation en TPI délégué	Encadrement visuel	Faible % de territoire public	Remarques	PRDTP Choix possibles
Pouliac	57	0	X	en majorité			Mise en disponibilité : aucune location	
De la Grande Fourche	417	0				X		
Lac à Chamard (Des Roches Nord)	75	1				X		
Rond	70	0						X
Saint-François	267	84	X		X		Étude à finaliser	X
Saint-Hubert	148	0		X		X		
Du Dentiste (Des Roches Sud)	52	5						X
Moreau	52	1	X				Ravage du cerf de Virginie, MRNFP (Faune Québec)	X
Les Sept Lacs (N° 7)	26	0						X
Témiscouata (jonction routes 232/293)	6682	67	X		X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans potentiel</li> <li>• Lac à touladi</li> </ul>	

## Annexe 5 : Caractéristiques des sites potentiels de développement de la villégiature privée regroupée (suite)

MRC Témiscouata								
Sites (lacs) potentiels de développement	Superficie (hectares)	Occupation présente (territoire public)	Site retenu au PRDV	Localisation en TPI délégué	Encadrement visuel	Faible % de territoire public	Remarques	PRDTP Choix possibles
Rond	150	0					Ravage du cerf de Virginie	
Sload	129	12		à étudier			Étude non réalisée	X
Touladi	629	15					<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site archéologique</li> <li>• Ravage du cerf de Virginie</li> <li>• Potentiel pour l'hébergement commercial et communautaire</li> </ul>	
Petit lac Touladi	202	10					<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site archéologique</li> <li>• Ravage du cerf de Virginie</li> <li>• Potentiel pour l'hébergement commercial et communautaire</li> </ul>	
Beau	772	1				X	Lac à touladi	X
Fin	21	2				X		
Savane	62	0				X		
Landry	47	1					Étude réalisée (faible potentiel)	
Du Pain de Sucre	182	4		à étudier			Étude non réalisée	X

## Annexe 5 : Caractéristiques des sites potentiels de développement de la villégiature privée regroupée (suite)

MRC Témiscouata (suite)								
Sites (lacs) potentiels de développement	Superficie (hectares)	Occupation présente (territoire public)	Site retenu au PRDV	Localisation en TPI délégué	Encadrement visuel	Faible % de territoire public	Remarques	PRDTP Choix possibles
Grand lac Squatec	1277	7	X	en partie	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude amorcée</li> <li>• Discussion avec le MRNFP (Faune Québec) à venir</li> <li>• Lac à touladi</li> </ul>	X
Ango	80	10	X		à étudier		Étude amorcée, discussion avec le MRNFP (Faune Québec) à venir. Lac à touladi	X
Auclair	31	4	X		à étudier		Étude à finaliser	X
Beazley	28	2					Peu de possibilités (caractéristiques physiques)	
Dole	34	0		X				
Des Huards	44	8	X				Étude à finaliser	X
Long	997	4		X		X	Lac à touladi	
Méruimticook	588	0		X		X	Lac à touladi	
Pohénégamook	894	3		en partie	X	X	Lac à touladi	

**Annexe 5 : Caractéristiques des sites potentiels de développement de la villégiature privée regroupée (suite)**

MRC Témiscouata (suite)								
Sites (lacs) potentiels de développement	Superficie (hectares)	Occupation présente (territoire public)	Site retenu au PRDV	Localisation en TPI délégué	Encadrement visuel	Faible % de territoire public	Remarques	PRDTP Choix possibles
Témiscouata	6682	67	X	en partie	X		Étude amorcée, discussion avec le MRNFP (Faune Québec) à venir. Lac à touladi	X
Baker	538	17		X		X		
Biencourt	104	4	X	X			Étude à finaliser	
Croche	80	0	X				Sans potentiel (aucune zone aménageable)	
Plat	23	1						
Du Dos de Cheval	31	0	X				Mise en disponibilité : aucune location	

## Annexe 5 : Caractéristiques des sites potentiels de développement de la villégiature privée regroupée (suite)

MRC Kamouraska								
Sites (lacs) potentiels de développement	Superficie (hectares)	Occupation présente (territoire public)	Site retenu au PRDV	Localisation en TPI délégué	Encadrement visuel	Faible % de territoire public	Remarques	PRDTP Choix possibles
De l'Est	743	151	X		X		Lac à touladi	X
Étang de l'Écluse	31	0					Prioritaire pour la MRC et la zec pour l'hébergement commercial et communautaire	
Sainte-Anne	303	1						
Petit lac Sainte-Anne	293	1						
De la Grosse Truite	41	0						
Chaudière	145	5					<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prioritaire pour la MRC et la zec pour l'hébergement commercial et communautaire</li> <li>• Omble chevalier</li> </ul>	

---

## **Annexe 6 : Principales modalités de développement applicables selon le Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public**

Les principales règles du Guide, de même que celles qui s'appliquent plus particulièrement au contexte de la région et à ses orientations de développement, sont décrites ici. Ces règles reprennent sensiblement celles du Plan régional de développement de la villégiature (PRDV), avec les adaptations découlant de l'analyse de son bilan et des choix retenus au PRDTP, notamment en ce qui a trait au développement en bordure des lacs.

### **1 Études d'aménagement**

Tout projet de développement doit faire l'objet d'une étude d'aménagement avant l'émission du droit foncier approprié ou la cession de terres. Cette étude vise à présenter tous les éléments pertinents pour évaluer les possibilités de réalisation d'un projet, compte tenu des caractéristiques biophysiques, esthétiques et archéologiques du site ainsi que des principes et des normes applicables. Elle donne lieu à la production d'un plan d'aménagement et d'un rapport qui donnent une description de toutes les interventions projetées, la localisation et les dimensions du terrain lié au projet ainsi que l'usage auquel on le destine.

Dans le cas de la villégiature regroupée autour d'un lac, un plan d'analyse est réalisé pour le pourtour du lac. Ce plan illustre les accès, les usages en place, les conditions biophysiques du terrain en faisant ressortir les zones aménageables (là où la construction est possible) ainsi que les zones de contraintes à la construction telles que les zones marécageuses, humides ou inondables, les zones à forte pente et les zones avec affleurements rocheux. Le plan d'analyse illustre également les habitats fauniques situés autour du plan d'eau, les principales vues et attraits du site et les possibilités de développement de terrains de villégiature. L'analyse doit également permettre la production d'un plan de zonage du couloir riverain du lac, conformément au Guide. Elle se termine par une esquisse et un plan de lotissement montrant les emplacements projetés et les routes qui les desservent.

Une fois les études d'aménagement complétées, les sites à développer feront l'objet de deux consultations : l'une sur le zonage du couloir riverain et les zones d'accès public qui y sont indiquées, et l'autre auprès des MRC sur la conformité au schéma d'aménagement, conformément à l'article 149 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Dans le cas d'un projet majeur en bordure d'un plan d'eau, le projet doit aussi comprendre un plan de zonage du couloir riverain effectué conformément au Guide, comme pour les projets de villégiature regroupée en bordure d'un lac.

En ce qui concerne la villégiature privée dispersée, les études fixent le nombre d'emplacements possibles dans des secteurs délimités, sans dépasser la densité maximale déterminée lors de la mise en œuvre du PRDV. Elles tiennent compte à cette fin des emplacements existants, des distances à respecter avec d'autres usages et des contraintes à l'implantation des emplacements tels les habitats fauniques, les réserves écologiques et les sites archéologiques.



---

## 2 Développements en bordure des plans d'eau

Les milieux riverains nécessitent des mesures de protection particulières afin que soit préservée l'intégrité de l'environnement naturel, notamment la qualité des milieux aquatiques. Les projets de développement réalisés dans ces lieux doivent donc concilier les caractéristiques biophysiques de l'environnement et l'intérêt des groupes d'utilisateurs potentiels. La réalisation de ces projets devra donc se conformer à un certain nombre de règles énumérées dans les points qui suivent.

### 2.1 Zonage du couloir riverain

Préalablement à la réalisation de tout projet d'aménagement en bordure d'un plan d'eau et quelle que soit l'ampleur de ce développement, le zonage du couloir riverain doit être effectué conformément aux règles établies dans le Guide. Dans les cas où le zonage est déjà fait, les développements doivent se réaliser dans les zones où l'usage projeté est possible.

Le zonage du couloir riverain permet de déterminer les portions du couloir qui peuvent être utilisées à des fins de villégiature privée, celles qui doivent être réservées à des fins d'accès public ainsi que celles qui doivent être conservées libres de toute occupation de villégiature. Sommairement, l'aménagement du couloir riverain devrait prévoir la répartition suivante :

- ✓ Un maximum de 60 % de la superficie du couloir riverain peut être développé pour la villégiature privée ou l'hébergement commercial ou communautaire.
- ✓ Un minimum de 15 % de l'espace aménageable en bordure du plan d'eau doit être réservé à des fins d'accès public.
- ✓ Un minimum de 25 % du périmètre du plan d'eau doit être réservé à des fins de conservation.

La délimitation des zones prévues aux fins d'accès public fera l'objet d'une consultation auprès des organismes directement intéressés tels les ministères, les MRC, les municipalités et l'association régionale des gestionnaires de zecs.

### 2.2 Gestion des îles publiques

Le Ministère privilégie la conservation et la protection intégrales des îles. Ainsi, en vertu des règles applicables au zonage des terres dans les sites destinés à la villégiature riveraine, les îles de moins de 10 hectares se trouvent incluses dans la zone de conservation et sont soustraites à tout projet de construction et de lotissement à des fins de villégiature. Par contre, sur les îles plus grandes, des activités peuvent être organisées selon les critères énoncés dans le Guide. Bien que ces critères permettent certains aménagements à des fins de villégiature, la priorité est accordée aux activités extensives et aux activités à caractère public ou communautaire.

---

## 2.3 Ressources culturelles et sites archéologiques

Les terres publiques peuvent renfermer des sites historiques et archéologiques. En collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a déterminé ces ressources culturelles sur les plans d'affectation des terres publiques afin d'assurer leur protection. Le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État prévoit des dispositions pour la prise en compte de ces ressources lors des activités d'aménagement forestier (section VII). De plus, la Loi sur les biens culturels encadre également la protection des sites archéologiques. Ainsi, quiconque découvre un bien ou un site archéologique doit en aviser le ministre sans délai (art. 40). Également, toute aliénation de terres du domaine de l'État est sujette à une réserve en pleine propriété en faveur du domaine de l'État (art. 44).

## 3 Normes spécifiques au développement de la villégiature

### 3.1 Villégiature privée regroupée

Le Guide définit la villégiature privée regroupée comme une forme d'occupation d'un site regroupant cinq unités d'habitation ou plus, avec une densité nette d'au moins 1,25 unité d'habitation à l'hectare ou l'équivalent d'un terrain au 0,8 hectare. Le nombre d'emplacements d'un développement peut être réduit à trois ou quatre unités d'habitation, si ces occupations complètent un site de villégiature déjà existant ou si les capacités physiques du milieu ne permettent pas d'installer cinq unités.

Une fois complétées les études d'aménagement et reçu l'avis de conformité de la MRC, le MRNFP procédera à la mise en disponibilité des emplacements, en vertu de l'article 150 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, selon la méthode du tirage au sort ou du premier requérant.

### 3.2 Villégiature privée dispersée

Dans le cas de la villégiature privée dispersée, les terrains sont isolés ou forment de petits groupes de moins de cinq emplacements. La densité maximale d'un secteur occupé par la villégiature dispersée est d'une occupation par 5 km<sup>2</sup>. La localisation des emplacements sera déterminée en fonction des critères qui suivent. L'emplacement est :

- ✓ Facilement accessible en camionnette ou en automobile (autre que motoquad). Aucun emplacement ne doit se trouver en bordure de chemins sans issue.
- ✓ Situé de préférence à proximité d'un point d'eau, tel un ruisseau ou une rivière, mais à plus de 20 mètres de celui-ci.
- ✓ Situé dans une zone aménageable et de préférence déjà dégagée de son couvert forestier.

L'attribution des lots pour la villégiature privée dispersée se fera par la méthode du tirage au sort.

---

### 3.3 Normes de localisation et d'implantation

Le Guide établit des règles et des normes particulières pour l'implantation des terrains de villégiature et leur aménagement. La plupart des normes présentées dans le Guide sont contenues dans des documents officiels du gouvernement. Les normes que le Ministère retient pour l'aménagement des terrains de villégiature et leur mention dans le Guide ne restreignent en aucune façon l'application des autres lois ou règlements portant sur les mêmes objets. La personne qui désire réaliser des travaux ou ériger une construction sur un terrain loué par le Ministère doit satisfaire l'ensemble des exigences réglementaires qui s'y appliquent, qu'elles proviennent du gouvernement, des municipalités ou des MRC.

Les points qui suivent présentent quelques unes des règles du Guide qui s'appliquent au développement prévu dans le scénario.

#### 3.3.1 Règles de localisation des terrains de villégiature

Afin d'assurer une harmonisation dans l'utilisation du territoire public, des distances minimales à conserver ont été fixées entre un terrain de villégiature et un terrain utilisé à d'autres fins ou un espace présentant des intérêts d'ordre écologique, historique, culturel ou esthétique.

Ces distances sont indiquées dans le tableau 18. Lorsque la villégiature est compatible avec l'unité territoriale considérée et qu'elle peut être située à proximité de celle-ci, la distance indiquée est zéro.

#### 3.3.2 Normes d'implantation

Dimension des terrains :

- ✓ Dans tous les développements de villégiature, les terrains doivent avoir une superficie minimale de 4 000 mètres carrés.
- ✓ Dans le cas d'un terrain de camping, la superficie est déterminée en multipliant le nombre d'emplacements par 400 mètres carrés mais elle ne peut être inférieure à 4 000 mètres carrés.

Voies d'accès :

- ✓ Une seule voie de circulation, d'une largeur maximale de six mètres, peut être aménagée sur le terrain pour accéder à l'habitation.
- ✓ La construction d'un chemin pour rendre accessible un terrain de villégiature est autorisée si le projet est conforme aux normes de construction exigées pour les chemins situés sur les terres du domaine de l'État, selon le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public, décret 1627-88, section V.

**TABLEAU 18**  
**DISTANCE MINIMALE À CONSERVER ENTRE UN TERRAIN UTILISÉ À DES FINS DE VILLÉGIATURE**  
**ET CERTAINES UNITÉS TERRITORIALES (EN MÈTRES)<sup>40</sup>**

Unités territoriales existantes	Usages de villégiature projetés		
	Hébergement privé		Hébergement commercial ou communautaire (sauf en pourvoirie avec droits exclusifs)
	Terrain 4 000 m <sup>2</sup>	Terrain d'au plus 100 m <sup>2</sup> et occupation temporaire (non riverain)	
<b>Villégiature</b>			
Terrain d'au plus 100 m <sup>2</sup> utilisé à des fins de villégiature privée	100	100	100
Terrain de plus 100 m <sup>2</sup> utilisé à des fins de villégiature privée	0	100	100
Terrain occupé par un lieu d'hébergement commercial ou communautaire à l'exception d'une pourvoirie avec droits exclusifs	100	100	0
Pourvoirie avec droits exclusifs	100	500 <sup>41</sup>	100
<b>Récréation et tourisme</b>			
Accès public à un lac ou un cours d'eau (non aménagé)	100	100	0
Centre de ski alpin	0	1 000	0
Halte routière ou aire de pique-nique	100	1 000	0
Parc de conservation ou de récréation	100	1 000	100
Parcours aménagé de canot-camping et de descente de rivière <sup>42</sup>	100	100	100
Parcours interrégional de randonnées diverses ou circuit périphérique des réseaux denses	100	100	0
Plage publique	100	1 000	0
Quai et rampe de mise à l'eau	100	1 000	0
Réseau dense de randonnées diverses	0	100	0
Site de restauration	100	100	0
Site d'escalade	100	1 000	100
Site d'observation	100	1 000	0
Zone réservée à des fins d'accès public <sup>43</sup>	100	1 000	0

<sup>40</sup> Ce tableau a été réalisé à partir du tableau 5 du Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public.

<sup>41</sup> Le Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public indique une distance de 100 m. À la suite des nouvelles orientations sur les abris sommaires, la distance entre une pourvoirie avec droits exclusifs et un bail d'abri sommaire a été portée à 500 m.

<sup>42</sup> La distance de 100 mètres entre un terrain de villégiature et un parcours de canot-camping doit être conservée uniquement là où des aménagements particuliers ont été réalisés : sentiers de portage, site de camping, abris, etc.

<sup>43</sup> La distance à conserver entre une occupation temporaire et une zone réservée à des fins d'accès public est nulle.

**TABLEAU 18 (SUITE)**  
**DISTANCE MINIMALE À CONSERVER ENTRE UN TERRAIN UTILISÉ À DES FINS DE VILLÉGIATURE**  
**ET CERTAINES UNITÉS TERRITORIALES (EN MÈTRES)**

Unités territoriales existantes	Usages de villégiature projetés		
	Hébergement privé		Hébergement commercial ou communautaire (sauf en pourvoirie avec droits exclusifs)
	Terrain 4 000 m <sup>2</sup>	Terrain d'au plus 100 m <sup>2</sup> et occupation temporaire (non riverain)	
<b>Éducation et conservation</b>			
Centre d'interprétation de la nature	500	1 000	500
Centre écologique	500	1 000	500
Forêt d'enseignement et de recherche ou forêt d'expérimentation	0	0	0
Habitat d'espèce floristique menacée ou vulnérable	1 000	1 000	1 000
Observatoire	1 000	1 000	1 000
Réserve écologique ou site écologique	1 000	1 000	1 000
Site historique ou arrondissement historique ou naturel	100	100	100
Site ou secteur archéologique	0	0	0
Station forestière	500	1 000	500
<b>Habitats fauniques</b>			
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	0	0	0
Aire de confinement du cerf de Virginie	0	0	0
Aire de fréquentation du caribou au sud du 52 <sup>e</sup> parallèle	100	100	100
Habitat d'espèce menacée ou vulnérable	1 000	1 000	1 000
Rivière à saumon ou à ouananiche	100	100	100
Héronnière	0	0	0
Vasière	1 000	1 000	1 000

**TABLEAU 18 (SUITE)**  
**DISTANCE MINIMALE À CONSERVER ENTRE UN TERRAIN UTILISÉ À DES FINS DE VILLÉGIATURE**  
**ET CERTAINES UNITÉS TERRITORIALES (EN MÈTRES)**

Unités territoriales existantes	Usages de villégiature projetés		
	Hébergement privé		Hébergement commercial ou communautaire (sauf en pourvoirie avec droits exclusifs)
	Terrain 4 000 m <sup>2</sup>	Terrain d'au plus 100 m <sup>2</sup> et occupation temporaire (non riverain)	
<b>Transport et utilité publique</b>			
Aéroport <sup>44</sup>			
Chemin public numéroté ou voie d'accès à un lieu comprenant 10 unités d'hébergement ou plus	0	100	0
Corridor ferroviaire	100	100	100
Gravière ou sablière	500	500	500
Lignes de transport d'énergie	100	100	100
Ouvrage de retenue d'eau pour la production d'électricité	1 000	1 000	1 000
Prise d'eau	1 000	1 000	1 000
Site d'élimination de déchets dangereux	1 000	1 000	1 000
Site d'enfouissement sanitaire ou de dépôts en tranchée	1 000	1 000	1 000
<b>Exploitation des ressources</b>			
Camp de piégeage	100	100	100
Camp forestier ou minier	100	1 000	100
Érablière	100	100	100
Parc à résidus miniers	1 000	1 000	1 000
Site d'extraction ou site minier	1 000	1 000	1 000
<b>Territoire autochtone</b>			
Réserve indienne	100	100	100
Cimetière autochtone (limites connues)	100	100	100

<sup>44</sup> Cette distance doit être conforme aux normes contenues dans la publication « *Utilisation des terrains au voisinage des aéroports* », septième édition, mars 1989, Transports Canada, Aviation (NADD).

---

## Acronymes

ATR	Association touristique régionale
BAEQ	Bureau d'aménagement de l'est du Québec
BGR	Base géographique régionale
CERF	Corporation d'exploitation des ressources fauniques de la vallée de la Matapédia
CLD	Centre local de développement
CRD	Conseil régional de développement
CRÉ	Conférence régionale des élus
DGGTP	Direction générale de gestion du territoire public
EDIT	Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure
GDF	Gestion des droits fonciers
KRB	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Les Basques
MAMSL	Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MDERR	Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche
MENV	Ministère de l'Environnement
MRC	Municipalité régionale de comté
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MRNFP	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
PATP	Plan d'affectation du territoire public
PDAR	Plan de développement d'activités récréatives
PDRRF	Plan de développement régional associé aux ressources fauniques
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
PRDV	Plan régional de développement de la villégiature
RDE	Registre du domaine de l'État
RNI	Règlement sur les normes d'intervention dans les Forêts du domaine de l'État
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SIA	Sentier international des Appalaches
SIGT	Système d'information et de gestion du territoire public
TPI	Terre publique intramunicipale
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

## Lexique des termes utilisés en planification territoriale

Terme	Définition	Remarques
Analyse territoriale	Analyse spatiale des dimensions économiques, sociales et environnementales d'un territoire à l'étude, traduite en un portrait agrégé mais documenté, à considérer dans les choix ultérieurs d'aménagement et de développement régional.	L'expression, plus concrète, de portrait territorial remplace celle d'analyse territoriale.
BGR	La Base géographique régionale (BGR) est une base de données conçue pour répondre spécifiquement aux besoins d'une direction régionale de la gestion du territoire public du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.  La BGR constitue la base de données du SIGT.	La structure et la nature des données de la BGR ont été améliorées depuis 1995.  La BGR appartient au SIGT.
Concept régional de développement	Orientations régionales de développement du territoire public pour une section donnée du PRDTP, qui prend en compte le portrait et le constat territorial thématique; il intègre les orientations nationales et obligatoires lorsqu'elles existent.	L'expression concept régional appartient au PRDTP.
Constat territorial thématique	Il est réalisé pour une section du PRDTP. Il établit un diagnostic de la situation actuelle et en précise les potentiels.	L'expression constat territorial appartient au PRDTP.
EDIT	Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure sur les entités territoriales du domaine public.	EDIT est en cours de développement. Il se traduira par le Registre du domaine de l'État (RDE).
GDF	Système de gestion des droits fonciers du MRNFP sur le territoire public.	
PATP	Les plans d'affectation du territoire public déterminent la vocation des unités territoriales en ce qui a trait à la mise en valeur et à la conservation des terres et des ressources, en fonction des objectifs et des orientations du gouvernement.	



## Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Profil	<p>Profil est un des modules du SIGT. Il permet la production et la consultation de l'information par thèmes, domaines, critères et indicateurs.</p> <p>Les données brutes sont conservées chez les producteurs.</p> <p>L'information de synthèse est versée dans la base de données du SIGT.</p> <p>Profil utilise une interface Internet.</p>	<p>Profil est un outil.</p> <p>Le prototype de Profil est en cours de développement.</p> <p>Le terme Profil appartient au SIGT.</p>
Portrait territorial	<p>Analyse spatiale des dimensions économiques, sociales et environnementales d'un territoire à l'étude, traduite en un portrait agrégé mais documenté, à considérer dans les choix ultérieurs d'aménagement et de développement régional.</p> <p>Le portrait territorial sera versé à la base de données du SIGT.</p>	<p>Le portrait représente la base commune de tous les dossiers de gestion intégrée du territoire.</p> <p>De plus, il est un outil de gestion de la connaissance.</p>
PRDTP	<p>Plan régional de développement du territoire public. Le PRDTP détermine, de concert avec les partenaires gouvernementaux et régionaux, où, quand et comment il est possible d'émettre des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État.</p>	<p>Un guide de réalisation du PRDTP et un modèle de rapport délimitent et précisent la démarche à suivre.</p>
Scénario	<p>Type d'intervention dans une section donnée du PRDTP qui peut s'appliquer à un ou des secteurs du territoire régional.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p>
Secteur	<p>Territoire délimité qui fait l'objet d'un scénario.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p>

## Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Section	<p>Dans le PRDTP, l'ensemble des sections correspond aux grands champs d'activités où des interventions (émission de droits) sur le territoire public sont possibles ou envisageables.</p> <p>Le PRDTP étant un processus continu, les sections sont traitées et revisitées par ordre de priorité, la première étant le récréotourisme.</p>	<p>Le PRDTP comprend cinq sections :</p> <p>récréotourisme, industrie, commerce et autres, utilité publique ou communautaire, territoire particulier d'intervention, préservation et protection.</p>
SIGT	<p>Système d'information et de gestion du territoire public du MRNFP. Ce système se compose de différents modules qui permettent de gérer, de traiter et de diffuser l'ensemble des couches d'information géographique de référence et de connaissance qui composent la BGR.</p>	<p>Le système a été développé et implanté en juin 2002.</p> <p>Le SIGT facilitera la mise à jour du portrait territorial et des PRDTP.</p>
Site	<p>Unité territoriale fine se trouvant à l'intérieur d'un secteur qui fait l'objet d'un scénario d'intervention dans une section donnée.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p> <p>Ex. : un lac, dans un secteur qui fait l'objet d'une intention de développement de pourvoies.</p>
Sujet	<p>Aspect donné d'un volet.</p>	<p>Cette expression appartient au PRDTP.</p> <p>Ex. : villégiature privée est un sujet du volet hébergement dans la section récréotourisme.</p>

## Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Territoire de gestion	<p>Le territoire de gestion est un des intrants qui peut être pris en compte lors de l'élaboration du concept régional pour la section récréotourisme du PRDTP. Néanmoins, étant donné que les critères sur lesquels il s'appuie recourent ceux utilisés pour produire le portrait et le constat territoriaux, son utilisation peut être perçue comme redondante à cette étape du processus du PRDTP.</p> <p>Par contre, une fois parvenu à l'étape de l'élaboration des scénarios de développement récréotouristique pour des secteurs et des sites dans lesquels le développement de la villégiature représente une dominante ou une composante importante, on peut s'appuyer sur le territoire de gestion pour affiner le découpage et développer le plan d'action. Cela permet d'assurer un arrimage adéquat avec les orientations ministérielles pour le développement de la villégiature.</p>	<p>Cette expression appartient au guide de développement de la villégiature. Elle est héritée des PRDV.</p>
Volet	<p>Chaque section est composée de sujets à considérer. Dans le cas du récréotourisme, ces sujets sont regroupés en volets. Les volets ne sont pas mutuellement exclusifs. Il convient de les analyser de façon à tenir compte des interdépendances et des effets cumulatifs.</p>	<p>La section récréotourisme comprend trois volets : hébergement, activités récréatives de plein air, activités culturelles.</p>
Zone(s) homogène(s)	<p>Portions de territoire qui présentent, à l'échelle régionale, les mêmes caractéristiques, enjeux et préoccupations au regard du développement régional durable.</p> <p>Le polygone qui définit la zone homogène et la documentation associée sera versé à la base de données du SIGT.</p>	<p>Cette expression appartient au portrait et au constat territoriaux.</p>

---

## Lexique

**Bande riveraine** : bande de végétation naturelle de 10 à 15 mètres de largeur à partir de la ligne des hautes eaux, suivant la pente de la berge (Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, décret 103-96).

**Couloir riverain** : ensemble des terres situées à moins de 300 mètres d'un lac ou à moins de 100 mètres d'une rivière.

**Emplacement** : lieu occupé par quelqu'un ou quelque chose ou qui lui est réservé, par exemple un terrain loué à des fins de villégiature ou de camping.

**Hébergement commercial** : hébergement exploité par une entreprise commerciale où l'on peut séjourner moyennant rétribution.

**Hébergement communautaire** : hébergement conçu pour offrir au public ou à une catégorie de personnes des séjours gratuits ou à un prix correspondant aux frais d'exploitation et d'entretien.

**Site** : partie de territoire qui présente un intérêt pour le développement récréotouristique.

**Villégiature** : tout séjour nécessitant un hébergement qui facilite l'accès à des activités récréatives en milieu naturel.

**Villégiature privée** : le fait, pour une personne ou un groupe de personnes, de séjourner dans un lieu de villégiature où cette personne ou ce groupe détient un droit exclusif d'occupation. Ce droit peut être établi dans un titre de propriété ou, pour les terres du domaine de l'État, dans un bail accordé par le MRNFP.

**Villégiature privée dispersée** : toute forme d'occupation du territoire à des fins de villégiature où les terrains, occupés par une unité d'habitation, sont isolés ou forment de petits groupes de moins de cinq terrains.

**Villégiature privée regroupée** : toute forme d'occupation d'un site à des fins de villégiature regroupant cinq unités d'habitation ou plus avec une densité nette d'au plus 1,25 unité d'habitation à l'hectare, soit l'équivalent d'un terrain au 0,8 hectare.

**Villégiature riveraine** : villégiature qui s'effectue dans le couloir riverain des lacs (bande de 300 mètres de largeur autour du lac) ou des cours d'eau (bande de 100 mètres de largeur le long de chaque berge) dont les rives sont séparées par une distance moyenne de six mètres et plus.

---

## Bibliographie

- ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE. *Guide touristique officiel, 2001-2002*, Québec, 2001.
- ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE. *Plan d'action marketing 2000-2003*, Sainte-Flavie, 2000.
- ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DU BAS-SAINT-LAURENT. *Guide touristique officiel, 2001-2002*, Québec, 2001.
- ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DU BAS-SAINT-LAURENT. *Plan stratégique de marketing 2000-2003*, Rivière-du-Loup, 2000, 97 p.
- CHALIFOUX, Éric, Adrian L. BURKE et Claude CHAPDELAINÉ. *La préhistoire du Témiscouata, Occupations amérindiennes dans la haute vallée de Wolastokuk*, Collection Paléo-Québec, n° 26, Éditeur Recherches amérindiennes au Québec, Montréal 1998, 155 p.
- DESJARDINS MARKETING STRATÉGIQUE. *Étude sur le développement et la commercialisation touristique du quad au Québec*, Vanier, 2002.
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK. *Guide des parcours canotables du Québec*, Tome I, Sud du fleuve Saint-Laurent et bassin de l'Outaouais, Broquet, 1999, 228 p.
- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. *Plan de diversification industrielle de La Matapédia, 2002-2005*, Rimouski, 2002.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR. *Sommaires des rôles d'évaluation*, mars 2003.
- MINISTÈRE DES FINANCES ET MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Le Bas-Saint-Laurent, un maillon essentiel de notre économie, Stratégie de développement économique des régions ressources*, Québec, 2001.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public*, Québec, 2001.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Valeurs actualisées de l'Enquête auprès des villégiateurs de la Vallée de la Gatineau*, réalisée en septembre 1998 par le SADC de la Gatineau, janvier 2004.

- 
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. Direction générale de la gestion du territoire public, *Bilan du plan de développement de la villégiature du Bas-Saint-Laurent*, Rimouski, 2001.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. Direction générale de la gestion du territoire public, *Portrait territorial – Région 01*, Rimouski, 2002.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*, Québec, 1994.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Les sentiers récréatifs sur les terres du domaine de l'État*. Document de travail, secteur du territoire, mai 2002.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Plan régional de développement de la villégiature, Bas-Saint-Laurent*, Rimouski, 1995.
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Vers un plan de transport, Réseau routier*, Rimouski, 2001.
- PLURAM. *Étude sur le développement et la commercialisation touristique du quad au Québec*. Québec, 1996.
- SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES DU QUÉBEC. *La population autochtone au Québec*, 2002, [www.cex.gouv.qc.ca/d/html/d1017008.html](http://www.cex.gouv.qc.ca/d/html/d1017008.html).